

## Première séance, mardi 03 septembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
2024-GC-142	Divers	Validation du mandat de Laurent Bronchi, en remplacement de Paola Ghielmini Kraysenbühl		
2024-GC-196	Divers	Prolongation du mandat de la Présidente ad hoc Dominika Stefaniuk		
2020-DSAS-145	Loi	Loi sur l'aide sociale (LASoc)	Première lecture (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-DIAF-6	Décret	Naturalisations 2024 - Décret 3	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-36	Motion	Indemnisation pour les dommages aux cultures dus aux corneilles et aux corbeaux freux	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Dominique Zamofing Ivan Thévoz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-GC-41	Postulat	Des prix justes pour les familles paysannes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Barras Simon Zurich <i>Rapporteur-e</i> Didier Castella
2023-DIAF-12	Rapport	Cumul des rôles de membre du Conseil d'Etat et de membre d'entités externes (Rapport sur postulat 2022-GC-100)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-DIAF-24	Rapport	Entretien des forêts par une exploitation respectueuse - Adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques (Mise en oeuvre des motions 2022-GC-182 et 2020-GC-111)	Discussion Vote	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-GC-191	Election judiciaire	Juge au Tribunal pénal des mineurs 80%	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-192	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse	Scrutin uninominal	
2024-GC-193	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

**Présence** de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Kubski, Tina Raetzo, Sandra Lepori, Bernard Bapst, Jacques Morand, Bruno Clément, David Papaux.

MM. Romain Collaud, Olivier Curty et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

## Ouverture

**Président du Grand Conseil.** Sehr geehrte Frau erste Vizepräsidentin,

Sehr geehrter Herr zweiter Vizepräsident,

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte,

Sehr geehrte Frau Staatsrätin,

Sehr geehrte Herren Staatsräte,

Sehr geehrte Frau Generalsekretärin,

Sehr geehrte Medienschaffende,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Ich freue mich, diesen ersten Tag der Septembersession zu eröffnen. Ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen, und ich hoffe, Ihr hattet einen schönen Sommer und konntet Eure Batterien wieder füllen, damit wir voll in die zweite Hälfte unserer Sessionen gehen können.

Der heutige Nachmittag wird zwischenzeitlich unterbrochen für drei richterliche Wahlen - ich danke bereits jetzt den Stimmzählerinnen und Stimmzählern für ihre Arbeit.

## Divers 2024-GC-142

### Validation du mandat de Laurent Bronchi, en remplacement de Paola Ghielmini Krayenbühl

**Président du Grand Conseil.** Das Büro des Grossen Rats hat nach Prüfung der entsprechenden Unterlagen festgestellt, dass die Nachfolge der Grossräte von der Oberamts

frau des Saanebezirks gemäss dem Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte geregelt wurde.

Das Büro hat ebenfalls festgestellt, dass Laurent Bronchi gemäss Artikel 48 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte wählbar ist. Auch ist er nicht betroffen von Artikel 49 des gleichen Gesetzes, in dem die Bestimmungen zur Unvereinbarkeit zwischen seinem beruflichen Status und seiner Funktion als Mitglied des Grossen Rates festgehalten sind. Deshalb beantragt das Büro dem Grossen Rat, das Mandat von Laurent Bronchi als Mitglied des Grossen Rates zu validieren.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

> Le nouveau membre du Grand Conseil est assermenté selon la formule habituelle.

**Divers 2024-GC-196****Prolongation du mandat de la Présidente ad hoc Dominika Stefaniuk**

Préavis de la commission: **21 août 2024** (*BGC septembre 2024, p. 3233*)

**Président du Grand Conseil.** Der Justizrat ernannte am 19. Februar 2024 Frau Dominika Stefaniuk zur Ad-hoc-Präsidentin des Bezirksgerichts Glane für einen Zeitraum von 6 Monaten, das heisst vom 1. März bis zum 31. August 2024. Diese Behörde, deren Arbeitsüberlastung erwiesen ist, beantragt mit Unterstützung des Justizrates die Verlängerung dieses Mandats um weitere 6 Monate. Gemäss Artikel 91, Abs. 1 Bst. d bis des Justizgesetzes obliegt es dem Grossen Rat, dieser Ernennung zuzustimmen.

In ihrer Stellungnahme beantragt die Justizkommission dem Grossen Rat, der Verlängerung des Mandats von Frau Dominika Stefaniuk zuzustimmen.

> Au vote, la prolongation de ce mandat est acceptée par 88 voix contre 0 et 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 88.*

## Loi 2020-DSAS-145 Loi sur l'aide sociale (LASoc)

---

Rapporteur-e: **Moussa Elias** (PS/SP, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **15.11.2023** (BGC juin 2024, p. 2334)  
Préavis de la commission: **12.06.2024** (BGC juin 2024, p. 2467)

---

### Première lecture (suite)

#### I. Acte principal : loi sur l'aide sociale (LASoc)

##### Art. 64

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Zur Erinnerung: Hier gab es ein Amendement der Minderheit. Ich gehe davon aus, dass die Minderheit dieses Amendement noch einmal kurz vorstellen wird. Ich werde danach auch noch kurz Stellung dazu nehmen, damit alle wissen, wo wir waren - vor dem wichtigen Moment, in dem man auf den richtigen Knopf drücken sollte.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). Effectivement, nous avons déjà eu le débat de l'article 64, mais, je pense, c'est bien d'y revenir, suite aux problèmes informatiques qu'on avait au mois de juin. Donc, la minorité vous propose la suppression de l'alinéa 2.

Je m'explique. A l'alinéa 2, comme vous pouvez le constater, on prévoit des durées pour l'observation, à savoir 30 jours pour les 6 premiers mois, renouvelables le cas échéant pour 6 mois supplémentaires. En commission, j'avais fait un autre amendement, de doubler les durées, mais je reconnais que ça ne correspondait pas exactement à ce qu'on voulait et je pense que le plus simple, c'est la suppression de l'alinéa 2.

Alors, M. le Président de la commission va probablement faire référence à la reprise de ce qui existe dans les autres assurances sociales, mais, encore une fois, l'aide sociale n'est pas une assurance sociale pour laquelle on paie une prime, comme ce serait le cas pour l'assurance-maladie ou l'assurance-accident. On aura l'occasion de discuter sur les articles suivants. Donc, l'aide sociale est payée par l'impôt des contribuables et je pense qu'il ne faut pas créer ici des cautèles dans le cadre de l'observation qu'il peut y avoir s'il y a des soupçons d'abus.

Et je suis persuadé que les services sociaux régionaux (SSR) ne vont pas abuser de la situation de l'observation, en ce sens que, s'ils le font, c'est qu'il y a un soupçon d'abus manifeste qui existe et que l'observation portera sur le délai qui permet de constater si, oui ou non, au bout d'un certain nombre de jours, on constate l'abus. Mais, il faut bien avoir conscience d'une chose, c'est que dans les cas d'abus d'aide sociale, on est souvent confronté à des gens qui perçoivent l'aide sociale mais qui ont un travail à côté, typiquement un travail au noir, évidemment, ça peut être des ménages chez des particuliers, ça peut être des travaux dans des entreprises sur des chantiers le week-end. Et, évidemment, ces gens-là ne font pas des horaires administratifs, comme je l'avais dit lors de la discussion au mois de juin. Donc, ça peut être utile qu'une observation dure un certain nombre de jours et il ne faut pas créer, je dirais, des cautèles pour limiter l'action des inspecteurs, respectivement des personnes chargées de l'observation. Et le plus simple, ce serait de supprimer l'alinéa 2.

Je rappelle que, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, pour terminer là-dessus, tous les groupes, tous les groupes au Grand Conseil étaient unanimes pour lutter de manière active contre le travail au noir. C'est quand même une réalité qui existe aussi chez certaines personnes qui abusent de l'aide sociale. Et, encore une fois, il faut permettre aux inspecteurs de faire le travail, sans avoir des cautèles trop précises. Et je suis persuadé qu'il n'y aura pas d'abus de ce côté-là. Le but, ce n'est pas d'observer les gens indéfiniment, c'est seulement de constater au bout de quelques jours s'il y a un abus ou pas. Et s'il y en a, effectivement, l'observation prend fin.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à voter notre amendement, qui concerne la suppression de l'alinéa 2 de l'article 64.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** C'est vrai que, pour nous, pour le Conseil d'Etat, donc, cette proposition d'amendement doit être rejetée. Il ne faut donc pas supprimer l'alinéa 2 mais bien le garder dans le dispositif, parce qu'il est nécessaire pour nous de définir, en fait, la temporalité des observations pour assurer une inspection qui soit le plus efficace possible.

L'expérience dans notre canton montre qu'une enquête menée systématiquement dans un temps donné aboutit à des résultats – des résultats qui sont très concrets et qui sont suffisants. Augmenter indéfiniment la durée des enquêtes ne procure pas de meilleurs résultats et risque d'engendrer des enquêtes sans fin. Donc, cela, bien entendu, ne respecte pas les moyens mis à disposition, il s'agit de veiller, bien entendu, à une bonne gestion des ressources humaines aussi. La proposition du projet de

loi confirme effectivement que la pratique actuelle, qui a fait ses preuves, doit être maintenue jusqu'à présent. Donc, si des éléments nouveaux surgissent, l'enquête peut être rouverte à tout moment et ceci sans qu'il y ait d'autre prescription.

Donc voilà, je recommande vraiment de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de refuser la suppression de l'alinéa 2.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Nous allons nous opposer à cette proposition du rapport de minorité. Nous en avons déjà discuté dans le cadre de la commission.

M. Peiry fait une comparaison avec le travail au noir. Je vous rappelle que les dispositions dont nous parlons aujourd'hui, c'est 6 mois d'observation, 30 jours pendant 6 mois prolongeables. Ca veut dire jusqu'à une année. Alors, effectivement, nous sommes tous contre le travail au noir. Nous savons qu'il y a des inspecteurs qui peuvent aller constater dans les entreprises l'exercice du travail correct ou du travail au noir. Je n'ai jamais vu des inspecteurs pendant 6 mois aller dans la même entreprise et surveiller la même entreprise pendant 30 jours. Donc là, je crois qu'on a un élément extraordinairement fort qui est déjà prévu en référence à la législation qui est faite sur d'autres assurances sociales et je crois qu'il suffit amplement.

Et, je rappelle quand même, toujours, que le combat contre les abus, il est nécessaire, personne ne l'a jamais nié. Mais, je crois qu'il ne peut pas aller jusqu'à la négation des droits des personnes et la négation de la respectabilité des personnes.

Donc, je vous demande de ne pas suivre cette proposition de la minorité de la commission.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne va pas soutenir cet amendement mais va se concentrer et accepter l'article 64 al. 2 tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

Pourquoi? Parce que c'est une atteinte à la liberté. Même si vous êtes à l'aide sociale, vous avez des droits fondamentaux. Et le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux est très attaché à ces droits fondamentaux. Une durée de 30 jours, c'est déjà beaucoup de jours. Et pour avoir vécu cela en tant que directrice du Service social, le Service ne demandera une enquête que lorsqu'il aura effectivement des doutes. Et s'il aura des doutes, il pourra préciser à la police locale ce qu'il faut aller contrôler. Et, si après quelques jours, on voit que ces doutes ne se sont pas avérés, c'est inutile de prolonger pour prolonger.

Vous l'avez d'ailleurs dit, M. Peiry, c'est que dans la plupart des cas, ces enquêtes se feront sur quelques jours. Donc pourquoi vouloir ne pas maintenir un cadre qui est, à mon avis, plus formel? Parce que dans la pratique, ça ne durera pas plus longtemps que ce qui est nécessaire, et ce qui est nécessaire ne dépassera pas un mois. Si, tout d'un coup, il y a de nouveau des doutes qui réapparaissent à cause de preuves qui surgissent, eh ben, on pourra, à ce moment-là, prolonger de 6 mois, raison pour laquelle je ne peux que vous demander et vous prier de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste refusera également cet amendement.

Ç'a déjà été dit, mais c'est important de rappeler, l'observation se fait sur 6 mois, 30 jours sur 6 mois. J'aimerais bien que dans le cadre du travail au noir, on ait les moyens de faire ça pour une personne ou un petit groupe d'entreprises. C'est considérable et largement suffisant pour établir des difficultés éventuelles.

Le Service social demande sur suspicion et donc ça signifie aussi qu'il y a déjà des éléments préalables qui permettent aux éventuels inspecteurs ou contrôleurs de construire une opinion et de cibler leur travail.

On est vraiment aussi à la limite des droits fondamentaux avec ce type de proposition. C'est correct qu'on observe les gens s'il y a des problèmes, c'est correct qu'on investigate, s'il y a des problèmes ou si on en suspecte. Il n'empêche qu'on ne peut pas être intrusif jusqu'à aller gratter d'éventuels problèmes ou d'éventuelles suspicions de l'un ou l'autre membre d'une commission sociale. On ne peut pas vouloir créer, quelque part, l'infraction pour justifier son point de vue de départ, et cette insistance, à mon sens, va dans ce sens-là. Donc, très clairement, on atteint aux droits fondamentaux des personnes.

En même temps, on donne un message négatif, parce qu'on dit aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale: potentiellement, vous êtes des suspects. Et ce ton-là est, pour moi, extrêmement problématique. Je l'ai entendu dans tous ces débats et je pense qu'on doit vraiment changer la manière de faire et être positifs. Ce sont des gens qu'ont des difficultés auxquelles la société doit répondre autrement qu'en fliquant ces gens.

**Berset Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). La grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre va suivre l'amendement de la minorité de la commission et cela pour une raison bien simple: la suppression de cet alinéa 2 va éliminer ces limites qui peuvent être imposées aux inspecteurs ou services sociaux régionaux (SSR). Comme l'a dit mon collègue Peiry, le but n'est pas de faire des évaluations pour toutes les personnes pendant longtemps si ce n'est pas nécessaire, ça ne sert à rien, mais que les inspecteurs ou les SSR ne soient pas limités dans le temps et c'est là la seule raison de cette proposition de suppression.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Oui, alors comme déjà dit lors de la session de juin, la commission n'a pas directement été saisie par cet amendement, mais comme ç'a été dit par le rapporteur de la minorité, un amendement similaire dans l'esprit avait été déposé en commission, a été débattu, a été rejeté en commission, ce qui fait que je me permets quand même de relever donc la question qu'on avait en commission.

C'est justement: quelle est finalement la limite temporelle à donner ou pas à l'observation? La commission a opté pour la version initiale du Conseil d'Etat, en partant notamment de certains arguments qui ont été évoqués tout à l'heure par les intervenants des groupes, notamment la question des droits fondamentaux, le fait que, *a priori*, il faut toujours mettre une fin avant qu'on ne mette un début à quelque chose. Et puis, effectivement, comme ça a été relevé par le rapporteur de la minorité, "constater, au bout de quelques jours, s'il y a abus ou pas," eh ben, c'est justement ce que la version initiale du Conseil d'Etat permet. Ça a été dit.

C'est 30 jours sur une durée maximale de 12 mois – 6 mois et 6 mois. Donc, ça suffit largement pour savoir si les premiers soupçons se confirment ou non. Et, le cas échéant, encore une fois – on a entendu des exemples d'abus qui potentiellement sont du domaine pénal – c'est clair que du moment où un service social a des soupçons, constate qu'effectivement ces soupçons se confirment et que ça peut basculer dans du pénal, eh ben, il y a une dénonciation pénale. A l'observation au sens de cette loi se substitue alors toute la systématique de la procédure pénale avec ses propres règles, ses propres délais et ses propres mesures.

Donc, sous cet angle-là, je pense quand même pouvoir, au nom de la commission, vous inviter à bien vouloir suivre la proposition initiale du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de minorité à l'alinéa 2 (i.e.: biffer l'alinéa), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 78 voix contre 19 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de minorité:*

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 19*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78*

*S'est abstenue:*

Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 65*

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Le projet bis de la commission vous propose des modifications à l'alinéa 2 et à l'alinéa 3.

L'alinéa 2 étant une reprise des dispositions de la loi actuelle, la commission dans sa version bis a souhaité que les grandes lignes du contenu du mandat qui peut être donné, donc du mandat d'observation qui peut être donné, ne soient pas simplement réglées au niveau du règlement d'application, qui est élaboré par le Conseil d'Etat, mais que les grandes lignes, comme dans la loi actuelle, figurent déjà dans la loi adoptée par le Grand Conseil.

Par rapport à l'alinéa 3 du projet bis, cet alinéa découle du constat que le canton compte actuellement 2 inspecteurs qui se partagent 1 équivalent plein-temps (EPT), pour s'occuper d'environ 6000 bénéficiaires. La volonté de la commission était ici d'ancrer dans la loi la manifestation que ces ressources sont insuffisantes et qu'il faut donc les renforcer, sans toutefois vouloir créer un automatisme avec cette disposition – un peu à l'instar de ce qui est prévu pour le pouvoir judiciaire, à savoir qu'on demande que l'Etat mette les moyens suffisants pour le pouvoir judiciaire. Un peu dans le même état d'esprit, la commission a souhaité, avec l'alinéa 3 du projet bis, s'assurer que le Conseil d'Etat prévoit des moyens suffisants pour les mandats d'observation.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). Je confirme les propos du président de la commission.

Concernant l'alinéa 2, effectivement, c'est une reprise de la loi actuelle. La commission a voulu, effectivement, préciser dans la loi les éléments du mandat. Dans un premier temps, le Conseil d'Etat prévoyait ceci dans le règlement, mais on estimait que c'était important de le mettre dans la loi, puisque la loi, c'est de la compétence du Grand Conseil.

Et, concernant l'alinéa 3, je le rappelle, nous avons actuellement deux fois 0.5 équivalents plein-temps (EPT), donc ça fait 1 EPT au total, d'inspecteur social. Et on estime, effectivement, que ces moyens sont actuellement insuffisants, à tel point que, à notre connaissance, certains services sociaux régionaux (SSR) renoncent même à faire appel à ces inspecteurs, puisqu'ils n'ont pas le temps de traiter tous les dossiers. Donc, je pense qu'un renforcement de l'inspectorat sera nécessaire. Ça ne va pas coûter des dépenses supplémentaires, puisqu'on peut présumer, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres services comme au Service cantonal des contributions, que les inspecteurs dans ce domaine, leur salaire sera très largement couvert par, finalement, les montants récupérés des abus.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter la version bis de la commission.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Tout a été dit par M. le Rapporteur de la commission. Je me rallie complètement à ses propos et je le remercie beaucoup pour ses explications.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 66*

- > Adopté.

*Art. 67*

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). En l'état, pas de remarque, étant toutefois précisé que, bien évidemment, à la commission, cet article a largement été débattu, avec des amendements, amendements qui ont été rejetés. Mais en l'état, je n'ai pas d'autre remarque par rapport à cet article, étant bien évidemment précisé que, dans l'hypothèse où des amendements devaient être déposés en plénum, je me réserverai la possibilité de donner plus d'éléments concernant les discussions de la commission.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). En l'état, également, pas de remarques. Je me permettrai de revenir, suite à l'éventuel amendement déposé.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** En l'état, non plus, pas de remarques. Je suis dans l'attente d'éventuels amendements déposés.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Nous arrivons à une nouvelle pierre angulaire de cette loi sur l'aide sociale, un élément qui est fondamental, à savoir le principe du remboursement.

Le remboursement: de quoi parle-t-on? La loi sur l'aide sociale différencie deux catégories de prestations. Celles obtenues légalement, et j'y reviendrai, et celles obtenues indûment. Pour celles-ci, évidemment, elles sont remboursables. Et mon amendement ne les concerne pas. C'est aussi évidemment dans les prestations indues que se trouvent celles obtenues par le faux renseignement, par le 1 % d'abus dont nous avons parlé et que nous avons évoqués, et là, aussi, je n'y reviens pas.

Notre collègue Papaux était intervenu très fort lors de la session de juin sur les personnes qui abusent de l'aide sociale et je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui, parce que j'aurais fait quand même quelques remarques sur le respect de la dignité des personnes.

Les prestations obtenues légalement: toutes les prestations obtenues en avance d'une autre prestation d'aide sociale, d'assurance-invalidité (AI), d'assurance-accident, de chômage restent, bien entendu, remboursables, avec les montants accordés rétroactivement.

Il ne reste donc que deux cas de figure: les personnes qui rentrent en possession d'une fortune, elles, également, restent tenues au remboursement, raison pour laquelle, dans mon amendement, j'ai complété l'article 67.

Enfin, et ce sont les seules personnes dont nous avons parlé, les personnes qui n'arrivent pas à tourner. Des personnes qui souhaitent pouvoir s'en sortir, mais qui, pour de multiples raisons, ont des difficultés. Il y a là-dedans le 30 % de working poor dont nous avons parlé, qui, malgré un travail, n'arrivent pas à nouer les deux bouts. Elles ont des charges importantes, par exemple liées à leurs enfants. Pour celles-ci, heureusement, les prestations complémentaires (PC) pour familles, qui, je l'espère, seront plébiscitées par la population fribourgeoise le 22 septembre, apporteront une solution.

Mais il y a d'autres personnes: les personnes mal formées ou mal payées. Pour elles, il est à se poser la question de la responsabilité d'employeur. Comme vous le savez, sur ce sujet, nous devons prochainement traiter la question du salaire minimum, vu que l'initiative populaire a été validée par notre Parlement.

Les personnes avec des difficultés non reconnues par l'AI: je pense à celles victimes du coup du lapin ou souffrant d'autres pathologies non encore reconnues et qui n'arrivent pas à concilier une activité professionnelle suffisante économiquement avec leurs problèmes de santé. Et les personnes inadaptées, bien évidemment, avec, souvent, un parcours de vie chaotique.

Pour toutes ces situations, très heureusement, grâce à l'accompagnement social, à des mesures d'insertion, à des mesures de formation, elles reprennent une activité lucrative, trouvent un nouveau boulot, mieux payé, au-dessus des normes d'assistance, bref, redeviennent économiquement indépendantes. Notre Grand Conseil doit adresser un nouveau message: bravo pour le chemin parcouru! Bravo d'avoir l'énergie et la volonté de dépasser toutes vos difficultés! Bravo pour votre nouvel engagement professionnel! Nous ne voulons pas vous lier avec le boulet d'une dette envers la société, ni vous, ni vos enfants. Bon vent!

Et l'autre message à adresser, c'est: n'attendez pas pour être au fond du trou, d'avoir tout perdu, logement, famille, travail, pour demander de l'aide! Nous sommes là pour vous soutenir.

Ce geste ne coûte pas grand-chose aux communes, car son coût est de moins de 1 million de francs, selon les calculs faits, le remboursement actuel de ces personnes qui reprennent une activité lucrative. Et il sera largement compensé par l'économie faite sur ces mêmes personnes, par les communes, grâce aux PC familles dont j'ai parlé avant.

Chères et chers collègues, la plupart ou tous les cantons romands, à part Fribourg, ont aboli ce principe. C'est le cas aussi de la moitié des cantons alémaniques. Et il y a des raisons là-dedans, c'est de vouloir privilégier le soutien, l'accompagnement, le conseil à une récupération qui est lourde pour les personnes. Nous avons l'occasion aujourd'hui de pouvoir changer cette dynamique. Je vous demande de suivre ceci, entre signes d'encouragement et de solidarité.

Voici donc ma proposition: "La personne bénéficiaire majeure et, le cas échéant, son conjoint ou sa conjointe, concubin ou concubine stable ou partenaire enregistré vivant en ménage commun avec elle, ne sont pas tenus solidairement au remboursement de la couverture des besoins de base versée pour toute l'unité d'assistance."

Et j'ajoute un alinéa 2: "Sont réservés les cas où les personnes concernées entrent en possession d'une fortune dépassant le montant prévu à l'article 11 al. 1 let. c de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité."

Et ensuite, ben, nous reviendrons aux autres articles, mais il y a des conséquences avec notamment le fait de biffer les articles 68 à 70 et l'article 75.

**Meyer Loetscher Anne** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Avec le projet actuel, le remboursement systématique en cas de reprise d'une activité lucrative est supprimé, mais un remboursement sur des revenus provenant d'une activité lucrative reste possible si le montant dépasse 57 600 francs pour une personne seule et 84 600 francs pour un couple. Ces montants ne seront atteints que dans de rares cas, c'est pourquoi, pour la grande partie des bénéficiaires de l'aide sociale, le remboursement ne sera jamais demandé.

Mais le remboursement de l'aide sociale doit rester la norme pour les personnes qui reviennent à une bonne situation financière, c'est un engagement vis-à-vis des contribuables qui ont été solidaires pour les aider lorsqu'ils en avaient besoin, y compris pour l'ensemble de la famille.

Le Centre ne souhaite pas le remboursement à tout prix, il serait contre-productif d'appauvrir une personne qui sort à peine de la précarité. Mais la proportionnalité proposée dans cette loi répond à nos attentes et nous soutiendrons donc le projet de loi, ceci pour tous les amendements qui suivront.



**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Vous l'avez entendu, le cas qui fait débat, ce n'est pas celui où la personne reçoit indûment de l'aide ou si une personne se retrouve avec une fortune importante, mais c'est lorsqu'une personne retrouve un travail.

Alors, les arguments qui ont été évoqués, c'est que ce remboursement empêcherait les personnes nécessitant de l'aide de venir la demander. Alors, est-ce qu'il y a un véritable lien entre remboursement et non-recours à l'aide? Est-ce que c'est vraiment si direct et si causal? Si tel était le cas, les cantons romands qui ne connaissent pas cette exigence de remboursement n'aurait pas dû connaître des files de personnes venant chercher des sacs de biens de première nécessité lors du Covid, puisqu'elles auraient toutes touché l'aide sociale. Or, c'est à Genève que les files étaient les plus longues, parce que les personnes qui travaillaient au noir n'avaient pas droit à l'aide sociale. Ainsi, si les gens ne viennent pas demander de l'aide sociale, c'est parce que celle-ci est subsidiaire aux autres aides dont pourrait bénéficier la personne ou, tout simplement, parce qu'ils n'y ont pas droit.

Le canton de Fribourg est effectivement le dernier canton romand à maintenir cette obligation. Tous les autres l'ont supprimée. Et alors? Est-ce qu'il y a moins des personnes pauvres qui ne recourent pas à l'aide sociale dans ces cantons? Comme cela a été démontré durant le Covid, ce n'est pas le cas.

Un autre argument est de dire que l'aide sociale ne se résume pas à une aide financière, mais consiste aussi en un accompagnement social. Il ne faut pas attendre qu'une personne se retrouve à la rue pour lui offrir cet accompagnement. Cet accompagnement se fait déjà, même si une personne ne veut pas une aide financière, elle peut demander, justement, un accompagnement social. J'en veux, par exemple, pour preuve le nombre de formulaires pour les prestations complémentaires (PC) que remplissent les services sociaux régionaux (SSR).

Le remboursement demande beaucoup trop de travail administratif, c'est vrai. Et c'est bien pour cela que beaucoup de SSR ne s'embarrassent pas de ce travail et, aussi, dès qu'il y a un déménagement, le suivi n'est pas assuré. Par conséquent, ce remboursement est peu appliqué, mais il doit exister.

D'éventuels bénéficiaires préfèrent s'endetter avant de venir chercher de l'aide. Ces bénéficiaires qui contractent des prêts auprès de banques ou de tiers, là, ils savent très bien qu'ils devront rembourser ces montants. Donc, pourquoi est-ce que l'aide sociale, où ils reçoivent effectivement aussi de l'aide, ne devrait pas être remboursable? Et, ces personnes, ça ne les empêche pas, en sachant qu'ils devront rembourser ces prêts, de les demander.

Ce n'est pas cette épée de Damoclès du remboursement qui les empêche de demander l'aide sociale, mais plutôt la peur de se faire surveiller, de devoir rendre des comptes et d'être stigmatisé comme personne à l'aide sociale.

La solution proposée par le Conseil d'Etat est pragmatique et évite que des personnes ne se retrouvent dans de moins bonnes situations, à cause, justement, de ce remboursement, alors qu'elles ont retrouvé un travail.

En outre, l'ancien bénéficiaire doit avoir un revenu conséquent pour devoir rembourser, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Loetscher.

Pour toutes ces raisons, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va maintenir l'obligation de remboursement.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Qu'est-ce qu'on souhaite avec cette loi? Est-ce qu'on souhaite aider les personnes ou est-ce qu'on souhaite les garder *ad aeternam* à l'aide sociale? C'est ça, la question qui se pose. Quel message on veut donner aux bénéficiaires de l'aide sociale? Est-ce que j'ai une chance de m'en sortir ou est-ce que je vais être toujours poings et mains liés à des systèmes de soutien?

Mais la question est là. Aujourd'hui, ce qu'on dit, c'est si vous ne remboursez pas, vous serez libres et déchargés de cette pression. C'est, pour moi, l'élément essentiel. Evidemment, on ne souhaite pas que les gens qui gagnent beaucoup d'argent ou qui ont une grosse fortune soient soustraits à cette obligation. Il n'empêche que pour l'essentiel, ce ne sera jamais le cas. Et nous devons donner un message de solidarité, de soutien à ces personnes et ce message, c'est: tu as une période difficile, tu t'es sorti, tant mieux, bon vent, et on ne va pas te mettre un fil à la patte.

Et je vous invite vraiment à prendre en considération ces éléments.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis vice-présidente de la commission sociale du district de la Gruyère.

La suppression du remboursement proposée ici ne concernerait que l'aide perçue légalement. Elle correspond à 10 % de tous les remboursements. La plupart du temps, les anciens bénéficiaires perçoivent de faibles revenus à la sortie du système, le déficit de formation en étant fréquemment la cause. Un remboursement maintient ces personnes dans une situation précaire.

L'obligation de remboursement peut être un frein aux sorties de l'aide et à la réinsertion professionnelle. Des effets de seuil sont constatés, avec des situations où la personne ne se trouve pas en meilleure situation en travaillant. Il s'agit d'une incitation négative au travail.

Par ailleurs, il est quasiment impossible d'obtenir des informations concernant les personnes ayant quitté le canton.

La charge administrative pour traiter les remboursements de l'aide perçue représente un coût non négligeable. Ces remboursements sur les activités lucratives engendrent des démarches des plus complexes et des plus onéreuses. Des contentieux ne sont pas rares et peuvent conduire à des poursuites. Les ressources en personnel occupé à ces tâches administratives pourraient, à la place, être dédiées à l'accompagnement social.

Des personnes renoncent à demander de l'aide sociale en raison de l'obligation de son remboursement. Ce non-recours prive les personnes de l'opportunité de recevoir cette aide personnelle, constituée de conseils et d'orientations qui pourraient prévenir la péjoration de leur situation: surendettement, risque de perdre le logement, etc. Les renoncements au recours à l'aide sociale peuvent engendrer des problèmes de santé: fragilité psychologique, anxiété, maladies chroniques. Les personnes abandonnent toute prévention, renoncent aux soins ou les retardent au maximum, ce qui peut les amener à des états de santé gravissimes. Pour les enfants, des conditions de vie trop précaires, l'isolement social impactent leur développement et hypothèquent leur avenir.

Tous ces arguments plaident en faveur de cet amendement, que nous vous invitons à soutenir. Merci pour votre attention.

**Berset Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, est bien sûr pour maintenir ce principe de remboursement.

Je pense déjà que le projet du Conseil d'Etat qui est proposé assouplit très largement les règles en matière de remboursement par rapport à la loi actuelle. Comme l'a dit ma collègue, la députée Meyer Loetscher, les revenus sont déjà des montants assez élevés, donc ça va toucher une minorité de personnes qui devront rembourser. Mais ce n'est pas une assurance sociale, c'est bien un dernier filet social, donc le principe de remboursement doit rester inscrit dans la loi, même s'il ne touche qu'une minorité de personnes.

Et c'est pour ça que le groupe de l'Union démocratique du centre va refuser cet amendement et soutenir le projet du Conseil d'Etat.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Je ne vais pas revenir sur les propos de mes préopinants sur la difficulté que représente le recours à l'aide sociale, la stigmatisation des personnes qui en bénéficient et la honte que l'on peut ressentir quand on se retrouve dans la détresse financière.

La formulation de la loi telle qu'elle est aujourd'hui, dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui, elle est telle qu'en réalité, le principe du remboursement est flanqué de nombreuses exceptions. Notre responsabilité en tant que législateurs, c'est de mettre et de clarifier la loi en accord avec les mots, en accord avec la réalité, c'est de poser les mots justes sur ce que l'on demande en termes de remboursement. Ce qu'on demande comme remboursement, c'est dans les cas où la personne à un salaire qui dépasse un certain seuil, signalé comme, justement, assez élevé, ou qu'elle ait obtenu indûment des prestations ou qu'elle soit entrée en possession d'une fortune qu'elle a gagnée à la loterie ou qu'elle a obtenue en héritage. Si on se permet de clarifier la compréhension de la loi pour les bénéficiaires, on est dans la responsabilisation des bénéficiaires de l'aide sociale aussi. Nous leur parlons clairement. Nous leur disons: oui, vous pouvez bénéficier de cette aide sociale, vous avez le droit de toucher ces prestations, cela dit, nous vous demanderons le remboursement que dans des cas particuliers qu'on ne remplit que dans une minorité de situations. La responsabilité pour nos autorités, c'est donc d'avoir un discours qui est clair vis-à-vis d'eux et de leur parler aussi avec le respect qui leur est dû en tant que citoyens, parce qu'ils restent des citoyens, les bénéficiaires de l'aide sociale, ils ont aussi des droits.

Je signale encore, en étant membre de la commission qui a traité de cette loi, qu'au vote, l'amendement de mon collègue Benoît Rey a été refusé à 5 voix contre 4. C'était un vote, donc, extrêmement serré. Et j'en appelle à votre responsabilité à vous, en tant que législateurs, de bien vouloir suivre la proposition de mon collègue Benoît Rey, qui a le mérite de mettre la clarté sur ce qui est véritablement exigé en termes de remboursement.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Tout d'abord, je tiens à remercier tous-te-s les député-e-s qui ont pris la parole cet après-midi concernant cet article 67, qui est une pierre angulaire de la présente loi.

Il est clair qu'au niveau du Conseil d'Etat la demande de l'amendement doit être refusée. Donc, nous, on ne va pas suivre, bien entendu, cet amendement, car il s'agit de maintenir, pour nous, ça, c'est clair au niveau du gouvernement, le principe de l'obligation de remboursement, qui correspond à un engagement de la collectivité à venir en aide à toute personne dans le besoin. Et ça doit vraiment rester un élément essentiel de ce dispositif.

Toutefois, le gouvernement a proposé de limiter la portée de cette obligation pour que cela n'incite pas la personne à ne pas reprendre un travail rémunéré. En effet, la réponse du Conseil d'Etat au postulat de Mesdames les Députées Antoinette de Weck et Chantal Pythoud-Gaillard, le postulat 2021-GC-130 intitulé "Remboursement de l'aide sociale: de quoi parlons-nous?", adopté par le Grand Conseil le 21 septembre 2023, rend compte effectivement de l'évaluation du bureau Interfaces,

qui montre l'effet contreproductif de l'obligation de remboursement à la sortie de l'aide sociale pour les personnes qui travaillent, qui ont un emploi. Donc, voilà.

Et, suite à cela, c'est vrai que si l'on demande de refuser cet amendement, le Conseil d'Etat refuse également la suppression des articles 68 et 69 que nous traiterons plus tard.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, SC*). La première chose à dire, vous l'avez constaté à la lecture de la loi, c'est qu'il y a quand même un assouplissement considérable du principe de remboursement. On traitera un peu plus loin l'article 69, qui libère un certain nombre de personnes de l'obligation de rembourser. Je précise que les personnes qui sont au bénéfice d'une mesure d'insertion sociale ou qui suivent un projet de formation, entre autres, sans compter aussi les jeunes majeurs ou les personnes qui étaient mineures au moment où leurs parents bénéficiaient de l'aide sociale. C'est incontestable. Il est incontestable que ces personnes-là, il faut les libérer de l'obligation de rembourser.

Mais, en plus, M. le Commissaire du gouvernement vient de le relever, à l'article 70, on le verra aussi un peu plus loin, si le fait que le remboursement devait inciter une personne à ne pas reprendre une activité rémunérée, là également, la personne ne serait pas tenue de rembourser, légalement.

M<sup>me</sup> la Députée Meyer Loetscher a relevé les montants, puisque ces montants figurent dans le message, à partir desquels les personnes ne seraient pas tenues de rembourser. Je rappelle les montants: 57 600 francs pour une personne seule et 84 600 francs pour un couple. Ce qu'elle n'a pas précisé, c'est qu'on parle ici de revenu imposable à l'impôt fédéral direct. On ne parle pas de salaire brut, on ne parle pas de salaire net, on parle du revenu imposable, une fois déduites toutes les déductions que vous pouvez faire dans une déclaration d'impôt, qu'il s'agisse des intérêts hypothécaires de votre maison, des frais d'entretien de la maison, du troisième pilier, d'un rachat dans le deuxième pilier. Donc, on parle de revenu net. Donc, si on voulait remonter un revenu, on parle d'un revenu imposable, excusez-moi, donc si on voulait remonter un salaire, on serait probablement à plusieurs milliers de francs, voire, peut-être dans certains cas, plusieurs dizaines de mille francs au-delà de ces chiffres. Donc, c'est vrai que ça va toucher relativement peu de monde.

Mais, sur le principe, on considère que le principe de responsabilité du remboursement doit rester. Pourquoi? Parce que l'aide sociale, à quelque part, c'est une garantie que la collectivité publique octroie, financée par l'impôt des contribuables. Je l'ai dit tout à l'heure, encore une fois, ce n'est pas une assurance pour laquelle on paie des primes. La collectivité garantit l'aide sociale et ce principe de remboursement, finalement, à quelque part, c'est un peu le prix à payer pour préserver cette garantie. C'est une exigence inhérente au système de solidarité et, finalement, c'est un garde-fou au risque de fraude.

C'est pour ça que, vous l'aurez compris, la minorité vous propose de refuser l'amendement et de valider la proposition initiale du Conseil d'Etat.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Je vous avoue que je suis un tout petit peu perturbé, puisque je ne sais pas ce que je pourrais encore dire, puisque je me prononce en tant que rapporteur de la commission, de la majorité qui a soutenu, en commission, la version initiale. On vient d'entendre les propos du rapporteur de minorité, mais qui, sur ce coup n'était pas dans la minorité, mais bien dans la majorité, au niveau de cet amendement, ce qui rend la chose un tout petit peu difficile. Donc, vous me permettez de rester assez neutre.

Cet amendement a effectivement été déposé en commission, a été largement débattu, comme on vient de l'entendre, avec plus ou moins les mêmes arguments que ceux qu'on vient d'entendre. Le vote a été serré, 5 à 4, comme ça a été dit. Et puis, aussi, un autre élément qui est quand même important, c'est que, à aucun moment, cet amendement ne remet en question la question du remboursement des prestations indues. Vous avez ça à l'article 71, qui est fixé. Donc, cet élément-là n'est pas touché. Ici, cet amendement touche la question des prestations en cas de reprise d'activité et des prestations légalement obtenues et la solution du Conseil d'Etat, qui est, finalement, un quasi-copier-coller de la solution valaisanne à cet égard, permet de mettre des limites ou des seuils, si j'ose dire, tant au niveau de la fortune qu'au niveau du revenu déterminant. Et l'amendement qui nous est proposé, si je me rappelle bien, ne remet pas en question le remboursement en fonction de la fortune. Par contre, c'est la question du revenu, donc de la limite de revenu, qui est prévue actuellement à l'article 70 et qui serait abandonnée. Donc, ça veut dire qu'en acceptant cet amendement, si un bénéficiaire de l'aide sociale devait gagner au loto et devenir multimillionnaire, eh ben, il devrait, malgré tout, rembourser ce montant-là, puisque ça serait de la fortune qui s'ajouterait.

Voilà les compléments que je pourrai donner à cet égard, en précisant que la commission a suivi la version initiale du Conseil d'Etat et rejeté donc cet amendement en commission.

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 62 voix contre 36 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Rey:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 36.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 62.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 68*

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Juste pour préciser que, dans mon amendement, j'évoquais aussi les articles 68 à 70 et l'article 75. Bien évidemment, vu le vote, je ne vais pas revenir sur ces sujets-là.

> Adopté.

*Art. 69*

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). Donc, le principe des prestations complémentaires pour les familles est inscrit dans la Constitution fribourgeoise datant de 2004. Il est injuste d'exiger un remboursement pour des aides qui auraient pu être couvertes par des PC familles si ces dernières avaient existé. Or, il y a des familles et notamment des mères célibataires avec plusieurs enfants qui ont dû recourir à l'aide sociale pour la seule raison que le Conseil d'Etat a mis 20 ans à proposer au Grand Conseil la concrétisation de notre Constitution. Ce n'est pas à ces familles, à ces femmes, très souvent, d'assumer l'attentisme et le manque de responsabilité du Conseil d'Etat.

Le processus de récupération de l'aide sociale s'avère coûteux en termes de gestion administrative, surtout lorsque celle-ci concerne des montants potentiellement faibles. Il faudra aussi tenir compte de la limite de prescription de 10 ans, qui limitera le nombre de personnes concernées. Il est économiquement inefficace d'investir des ressources dans la récupération d'aides passées alors que l'approche actuelle se dirige vers un modèle non remboursable pour soutenir les familles en difficulté.

Exiger un remboursement pourrait gravement affecter la situation financière des ménages concernés, alors même que ces PC familles en tant qu'aides non remboursables visent précisément à éviter de telles difficultés. Une telle exigence pourrait créer des situations de précarité exacerbée, qui iraient à l'encontre des objectifs de politique sociale.

La mise en œuvre des PC familles étant prévue en 2026, pour autant que la votation aboutisse, l'exigence de remboursement pourrait dissuader celles qui en ont besoin aujourd'hui de demander de l'aide, avec toutes les conséquences susceptibles de péjorer leur situation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on risquerait d'isoler socialement leurs enfants, d'impacter leur santé psychique et physique alors qu'on devrait encourager l'accès à l'aide pour toutes les familles qui en ont besoin.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous déposons un amendement pour demander que les personnes qui auraient pu toucher des PC familles depuis 2004 ne soient pas tenues au remboursement de l'aide sociale.

Je vous lis l'amendement. Article 69 al. 1: "N'est pas tenu au remboursement, sous réserve de l'article 66 let. f, la personne qui aurait pu toucher des prestations complémentaires pour familles selon les critères définis à la loi PC familles depuis l'entrée en vigueur de la Constitution."

En vous priant d'accepter cet amendement, je vous remercie de votre attention.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Merci, M<sup>me</sup> la Députée, pour votre amendement. Je ne vais pas le suivre. Je vais refuser cet amendement, au nom du Conseil d'Etat, pour plusieurs raisons. D'abord, il n'est pas possible de traiter rétroactivement, ce sont vraiment des considérations qui sont très importantes, la situation des bénéficiaires de l'aide sociale. Cela engendre une situation d'insécurité au niveau du droit. En plus, l'amendement qui nous est proposé aujourd'hui se réfère à une législation qui n'a pas encore été adoptée en votation populaire. Donc, on ne veut pas adopter quelque chose qui n'a pas encore été voté, donc on doit attendre le 22 septembre prochain pour éventuellement savoir ce qu'on va faire par après. Mais à ce stade-ci, je ne peux que demander de refuser cet amendement.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC).** Bon, évidemment, la minorité n'a pas été saisie de cet amendement, mais permettez-moi quand même de donner un élément personnel. J'estime que cet amendement est tout simplement irréalisable, puisqu'on évoque à la lettre f "depuis l'entrée en vigueur de la Constitution." Donc, sauf erreur, la Constitution cantonale est rentrée en vigueur en 2004 - je me tourne vers les constituants qui sont présents dans la salle. Donc, vous imaginez que remonter 20 ans en arrière pour rembourser de l'aide sociale, c'est tout simplement impraticable. L'amendement serait purement irréalisable, c'est pour ça qu'évidemment je vous invite à voter non à cet amendement.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** C'a été dit, cet amendement n'a pas été déposé, donc non plus débattu en commission. Par contre, de manière générale, la commission a abordé la question de savoir comment ces deux lois s'imbriquent entre la loi sur l'aide sociale et la loi sur les prestations complémentaires (PC) pour familles. Donc, vous avez vu, le projet bis prévoit une précision à cet égard dans le cadre des articles liés au financement, l'article 78 et suivants de la loi sur l'aide sociale. Il ne dit rien en revanche sur cette question-ci, raison pour laquelle, évidemment, je ne peux pas vous donner une position de la commission, respectivement ne peux que vous inviter à suivre le projet initial du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de M<sup>me</sup> Pythoud-Gaillard, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 59 voix contre 32 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de M<sup>me</sup> Pythoud-Gaillard:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP).  
*Total: 32.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/

GLP), Defferrard Francine (SC, Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV, Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR, Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL, UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE, UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE, PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR, Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE, Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL, PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR, Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Jakob Christine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE, Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR, UDC/SVP), Lauber Pascal (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL, Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE, PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC, Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE, Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC, UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR, Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE, UDC/SVP), Robatel Pauline (GL, PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR, PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE, Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR, UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE, Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC, Le Centre/Die Mitte). *Total: 59.*

*S'est abstenue:*

Raetzo Carole (BR, VEA/GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. 70*

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Donc, ici, le projet bis vous propose deux modifications.

Tout d'abord à l'alinéa 1 let. a, une modification: la commission a souhaité, en fait, reprendre les éléments qui sont contenus dans le message et qui ont été concrétisés dans la version initiale du Conseil d'Etat à travers le règlement d'application. Elle a estimé que ce n'était pas la bonne densité normative, donc qu'il fallait déplacer cet élément-là au niveau de la loi, donc l'élément qui nous donne exactement la réponse à la question de savoir quelle est la fortune déterminante qui déclenche le palier pour demander le remboursement des prestations obtenues légalement. Pour rappel, ces paliers sont de 30 000 francs pour une personne seule, 50 000 francs pour un couple et 15 000 francs par un enfant, ceci en s'inspirant, justement, de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité.

Par ailleurs, en commission, on a longtemps débattu. Et puis, il y a eu deux versions entre la première lecture et la deuxième lecture. Et, ç'a été dit précédemment, là aussi, vous le trouvez dans le message, c'est le revenu imposable annuel pour l'impôt fédéral, à savoir la rubrique 7910 de la taxation fiscale, qui est déterminant et puis les deux seuils à retenir, c'est 57 600 francs pour une personne seule et 84 600 francs pour un couple. Je précise que des éléments complémentaires nous ont été transmis en commission, à savoir que ces limites ont été calculées en se référant au salaire mensuel brut médian projeté sur 12 mois et en tenant compte de la charge d'un enfant. Le calcul a été effectué sur la base des données de la statistique cantonale de 2018, avec des chiffres arrondis, en appliquant les déductions fiscales autorisées et en multipliant par 1,5 pour un couple. Avec les limites fixées, cela signifie qu'une personne seule ou un couple doit disposer d'un revenu inférieur au salaire mensuel brut médian ou disposer d'un tel salaire, mais avec la charge d'un enfant, pour que sa situation soit considérée comme défavorable et que la personne ou le couple soit libérée de l'obligation de remboursement.

L'ordonnance précisera, le cas échéant, que ces limites de revenu, qui sont donc dans le message, qui vont donc figurer aussi dans une directive et que ces montants seront actualisés périodiquement en fonction des variations du salaire mensuel brut médian.

Enfin, le projet bis vous propose une toute petite modification à l'alinéa 3 uniquement pour une question de cohérence du texte législatif, afin de rappeler, en concordance avec l'article 48 de la loi, qui est compétent pour décider du remboursement. Le projet initial prévoit le service social, mais en réalité, c'est bien la commission sociale. Donc, ça, c'est le deuxième élément de modification apporté par le projet bis.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). Je vous propose, au nom de la minorité, de valider la version bis de la commission. Je n'ai pas de complément à formuler par rapport aux explications du président.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie beaucoup M. le Rapporteur pour les explications très, très, très complètes à ce sujet. C'est vrai que le Conseil d'Etat peut également se rallier au projet bis de la commission parlementaire.

Donc, c'est vrai que la première proposition, à l'alinéa 1, elle peut être acceptée dans la mesure où cette référence à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité (LPC) figure déjà dans le message qui accompagne le projet de loi, donc pour nous, ce n'est pas un problème.

Et puis, à l'alinéa 3, la proposition peut également être acceptée, car elle apporte une clarification formelle et ne contredit pas du tout sur le fond la proposition initiale du Gouvernement.

Donc, on se rallie complètement au projet bis de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 71*

- > Adopté.

*Art. 72*

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Ici, le projet bis vous propose la même petite modification, d'ordre purement formel, à l'alinéa 1, donc la même que pour l'article 70 al. 3, à savoir remplacer le terme "le service social régional" par "la commission sociale".

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, SC*). On vous propose de soutenir la version bis.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 73*

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Oui, ici, le projet bis de la commission ne remet pas fondamentalement en question le projet initial. Il est toujours recommandé de ne requérir l'inscription d'une hypothèque légale que lorsque les conditions cumulatives suivantes sont réalisées: au moins deux ans se sont écoulés depuis le début de l'aide et celle-ci s'élève au minimum à 10 000 francs, accordés pour des frais en lien direct avec l'immeuble grevé.

La commission a simplement souhaité accentuer le fait que la question de l'inscription ou non d'une hypothèque légale ne devait pas être laissée à la libre appréciation du service social régional, à travers une formule potestative, comme c'est le cas dans le projet initial, mais qu'il devait en principe procéder à une telle inscription sauf exception, telle que les recommandations que je viens de rappeler en préambule.

Donc, je vous prie de bien vouloir soutenir la version bis de la commission.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, SC*). On vous propose aussi de soutenir la version bis de la commission.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat, effectivement, accepte également cette proposition, car elle apporte une correction formelle et ne contredit pas sur le fond le sens de la proposition initiale du gouvernement, qui a été détaillée dans le message du projet de loi. La formule proposée codifie, effectivement, la pratique actuelle. Donc, il faut préserver la marge d'appréciation, afin d'éviter qu'une application systématique puisse représenter une contrainte inopportune pour les banques.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 74*

- > Adopté.

*Art. 75*

- > Adopté.

*Art. 76*

- > Adopté.

*Art. 77*

- > Adopté.

*Art. 78*

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Ici, le projet bis vous propose une modification à la lettre d de l'alinéa 1, à savoir la précision que c'est l'article 30 al. 1 et 2. C'est ici donc un des éléments que j'évoquais précédemment en lien avec la loi sur les prestations complémentaires (PC) et la loi sur l'aide sociale (LASoc), puisque, dans la version initiale, cet article 78 al. 1 let. d signifiait que ces mesures de formation seraient financées selon la clé de financement prévue par la LASoc, à savoir 40/60, plutôt que celle de la loi sur les PC familiales, qui, vous le savez, ont une répartition 100 % à la charge de l'Etat et 0 % à la charge des communes. Et, la commission estimait que cette répartition, prévue dans la version initiale, ne correspondait pas à la volonté du Grand Conseil. Le projet bis veut donc corriger ceci, donc je vous prie de bien vouloir soutenir ce projet bis, qui touche également l'alinéa 3, avec un nouvel alinéa 3 à la teneur suivante: "Est entièrement pris en charge par l'Etat le soutien à la formation au sens de l'article 30 al. 3."

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC).** On se rallie aussi à la version bis de la commission.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Donc, le Gouvernement propose de refuser cette proposition, car la clé de répartition 40/60 est fondée historiquement sur la reprise du contentieux LAMal par l'Etat de Fribourg. Une modification de la répartition exigerait, pour le moins, une compensation des frais supplémentaires portés à la charge de l'Etat. En effet, la part du contentieux exercée par les communes jusqu'en 2040, s'élevait à 2,7 millions de francs qui ont été assumés depuis lors par l'Etat via l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). En échange, les taux de répartition des charges sociales sont passés de 50/50, donc la répartition, disons, identique pour les communes et l'Etat, à ce 40/60. Cette nouvelle répartition équivaut à une opération blanche. Une augmentation de 10 % du taux de répartition à charge de l'Etat correspond à un montant de 2,7 millions de francs, selon les chiffres de 2023, calculés sur un total de 33,1 millions de francs. Un montant qui serait de nouveau un transfert de charges des communes vers l'Etat.

Donc, je vous demande de refuser cet amendement et de suivre la proposition initiale du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 58 voix contre 29 et 0 abstention

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétray Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 58.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP),



Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 29.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 79*

> Adopté.

*Art. 80*

> Adopté.

*Art. 81*

> Adopté.

*Art. 82*

> Adopté.

*Art. 83*

> Adopté.

*Art. 84*

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Je me permettrai juste de dire que l'élaboration de cette loi a pris tellement de temps qu'il a fallu modifier le projet initial par le projet bis et introduire le terme "ou de la préfète".

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 85*

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, SC*). Pas de remarques. Il y a une petite correction à la version bis. Vous l'avez constaté. Donc, on se rallie à la version bis.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

## II. Modifications accessoires

> Adopté.

## III. Abrogations

> Adopté.

## IV. Clauses finales

### *Dispositions transitoires*

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Première chose, j'ai omis mes liens d'intérêts durant l'après-midi, à savoir que je suis membre et président de la commission sociale de Romont.

J'ai juste une remarque sur le chapitre 4, sur le délai transitoire, notamment pour la constitution des services sociaux. Je comprends bien que c'est un travail difficile ou, en tout cas, qui nécessite de suivre le temps démocratique. Simplement, 5 ans dès l'entrée en vigueur de la loi signifient 5 ans d'incertitude pour bon nombre de salariés qui seront concernés ou qui pouvaient être concernés par des regroupements de services sociaux. Et là, j'invite tout le monde à faire preuve de diligence et d'information, pour que ce personnel soit rassuré et cela au fil de l'évolution des travaux, de manière ce que les risques de départ et de déstabilisation ne soient pas réalisés. On peut craindre que dans ces situations les bonnes personnes partent, puisqu'elles ne savent pas à quelle sauce elles seront mangées plus tard. C'est donc un point d'attention et je vous remercie d'en prendre compte.

> Adopté.

### *Clauses finales*

> Adopté.

## Titre et préambule

- > Adopté.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

---

## Décret 2024-DIAF-6 Naturalisations 2024 - Décret 3

---

Rapporteur-e:	<b>Mesot Roland</b> ( <i>UDC/SVP, VE</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> ( <i>BGC septembre 2024, p. 3143</i> )
Préavis de la commission:	<b>04.07.2024</b> ( <i>BGC septembre 2024, p. 3144</i> )

---

## Entrée en matière

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, comme vous le savez, M. Christophe Maillard a quitté ses fonctions au SAINEC. Je voudrais ici, en début de ce rapport, le remercier pour la bonne collaboration avec les membres de la commission des naturalisations et je me réjouis aussi de poursuivre cette collaboration avec sa successeuse M<sup>me</sup> Corinne Rusca, que je profite de féliciter.

Je viens maintenant au décret 2024-3, que j'ai le plaisir de vous présenter et qui est le 9<sup>e</sup> décret de naturalisations de cette législature. Pour ce décret, la commission a siégé à 12 reprises. La commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 120 candidates et candidats compris dans 70 dossiers. Ceux-ci remplissent toutes les conditions légales fédérales et cantonales. La commission donne un préavis négatif pour 5 dossiers. Les candidates et candidats compris dans 3 dossiers souhaitent suspendre leur demande de naturalisation. Après la séance de coordination, nous avons une divergence avec le Conseil d'Etat. Finalement la Commission des naturalisations va se rallier à la position du Conseil d'Etat, j'y reviendrai lors de la discussion de l'article 1. La commission des naturalisations propose ainsi un projet bis et vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière sur le projet de décret proposé.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie tout d'abord le président de la commission pour ses mots et pour le travail effectué. Je remercie également toute la commission pour la réactivité qu'ils ont eue lorsqu'il a fallu tenir compte des derniers éléments survenus dans le dossier 29 pour revoir sa position et proposer son acceptation. C'est donc avec plaisir que je constate qu'il n'y a plus de divergence entre la commission et le Conseil d'Etat, donc le Conseil d'Etat se rallie totalement à l'ensemble des propositions de la Commission des naturalisations, y compris l'acceptation du dossier 29. Je me joins aux remerciements, aux félicitations faites par le président de la commission à l'intention de M. Christophe Maillard, qui va reprendre le Service des communes, et de M<sup>me</sup> Corinne Rusca, qui va reprendre le SAINEC.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

Art. 1 à 4

- > Adopté.

Annexe I

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Les candidats figurant dans les dossiers no 3, 24, 25, 29 et 53 sont préavisés négativement, car ils ne remplissent pas les conditions légales pour obtenir le droit de cité suisse.

Je vais à présent parler du dossier 29, le dossier 29 comprenait initialement un couple et leurs deux enfants. Le candidat, donc le papa, l'époux, avait été sorti du dossier familial pour des raisons juridiques, il y avait à l'époque, en 2021, une infraction LCR. La candidate et les deux enfants ont poursuivi le processus de naturalisation sans lui. Les démarches étant longues, le couple se retrouve par le plus grand des hasards dans le même décret mais dans deux dossiers séparés, le no 21 pour le candidat et le no 29 pour la candidate et leurs enfants. La candidate a été préavisée négativement pour non-participation à la vie économique. La commission, ne voulant pas pénaliser les enfants, a décidé en séance de coordination de tout de

même leur donner un préavis positif en les plaçant dans le dossier no 21, celui du papa des enfants. Début août, la candidate transmet un nouveau contrat de travail, son dossier est alors repris en séance du 22 août dernier et la commission revient sur sa décision initiale et octroie un préavis positif à la candidate du dossier no 29.

En finalité, la commission vous propose donc d'accepter l'annexe I en y ajoutant le dossier 29 et de retirer ceux qui font l'objet d'une demande de suspension par la requérante et le requérant eux-mêmes, il s'agit des dossiers no 24, 25 et 53. Le dossier no 3 sera retiré de l'annexe I et ajouté à l'annexe II, car le candidat n'a pas souhaité mettre son dossier en suspens, il recevra donc une décision négative.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat constate qu'il n'y a plus de divergence avec la commission. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

#### Annexe II

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** L'article 2 concerne l'annexe II, qui comprend les dossiers des candidates et candidats qui ne remplissent pas les conditions pour la naturalisation, il s'agit du dossier no 1, qui figurait déjà initialement dans l'annexe II, et du dossier no 3, que nous n'avons pas accepté à l'article 1.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

#### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 87.*

**Motion 2023-GC-36****Indemnisation pour les dommages aux cultures dus aux corneilles et aux corbeaux freux**

---

Auteur-s:	<b>Zamofing Dominique</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, SC</i> ) <b>Thévoz Ivan</b> ( <i>UDC/SVP, BR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>10.02.2023</b> ( <i>BGC mars 2023, p. 939</i> )
Développement:	<b>10.02.2023</b> ( <i>BGC mars 2023, p. 939</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>01.07.2024</b> ( <i>BGC septembre 2024, p. 3267</i> )

---

**Prise en considération**

**Zamofing Dominique** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je déclare mes liens d'intérêt; je suis agriculteur et co-motionnaire.

Nous avons déposé notre motion en février 2023 et si la réponse du Conseil d'Etat arrive 18 mois plus tard, c'est qu'en accord avec les motionnaires, le Conseil d'Etat a mandaté le SFN et Grangeneuve pour rédiger un rapport suite à une enquête auprès des exploitations agricoles, ceci dans le but d'éclaircir cette problématique. Il ressort de l'enquête menée par le SFN et Grangeneuve que les régions fribourgeoises ne sont pas touchées de la même manière et que la Broye subit le plus grand nombre de dégâts. En l'absence de répulsif efficace, les agriculteurs sont démunis face à ces oiseaux, qui sont rusés et qui s'acclimatent rapidement aux techniques d'effarouchement. Les corneilles quittent quotidiennement leurs dortoirs arboricoles pour rejoindre les champs fraîchement semés et dévastent les plants qui y émergent. Dans certaines régions, les champs doivent être ressemés 2 fois, voire 3 fois et engendrent des pertes économiques conséquentes. Nous sommes bien conscients que les répulsifs portant atteinte à l'environnement ne sont plus admissibles, mais en attendant que la recherche trouve un produit efficace et homologué pour les graines de maïs et de colza, il est important d'indemniser les resemis de ces cultures fortement touchées. Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement, qui estime nécessaire de prévoir une indemnisation à hauteur de 350 frs par hectare. Cependant, en tant que motionnaire, c'est quand même particulier de proposer de refuser sa propre motion, même si je comprends que cela ne nécessite pas la modification de la loi mais seulement la modification d'une ordonnance. Personnellement je peux me rallier à la proposition de soutien par la modification de l'ordonnance même si une inscription dans la loi serait moins soumise aux aléas budgétaires. Le groupe Le Centre soutient à l'unanimité l'indemnisation pour les dommages aux cultures.

**Glauser Fritz** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Mes liens d'intérêt: je suis agriculteur à Châtonnaye, producteur de maïs et président des céréaliers suisses.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a bien discuté de la motion d'indemnisation pour les dommages aux cultures dus aux corneilles et aux corbeaux ainsi que la réponse du Conseil d'Etat. Une très grande majorité de notre groupe soutient la requête des motionnaires. Aujourd'hui, la situation est compliquée, voire difficile pour les producteurs, qui n'ont guère de produit répulsif efficace à leur disposition. Notre groupe adhère à la proposition du Conseil d'Etat de régler la demande de la motion par une adaptation de l'ordonnance. Un changement de la loi n'est pas nécessaire, nous explique le Conseil d'Etat dans sa réponse.

La majorité de notre groupe vous invite alors à soutenir la demande de la motion, premier vote, et ensuite de voter pour la proposition du Conseil d'Etat.

**Zurich Simon** (*PS/SP, FV*). Je parle au nom du groupe socialiste. Pour le groupe socialiste, il est important de dédommager les dommages conséquents que les agriculteurs peuvent subir à cause des corneilles et corbeaux freux. C'est une nécessité pour nous de reconnaître, d'une part, les dommages subis par les agriculteurs et d'autre part également de compenser ces dommages pour éviter que les tensions n'augmentent, comme on a notamment pu le constater par le passé avec d'autres animaux qui créent des dommages aux cultures ou aux bêtes d'élevage. Le groupe socialiste soutient donc la motion dans son principe et suivra la recommandation du Conseil d'Etat de traiter ce problème par voie d'ordonnance.

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêt: je suis co-motionnaire avec mon collègue Zamofing mais également victime des attaques des corneilles et corbeaux freux sur mes parcelles de maïs à Russy ainsi que sur ma volaille.

Tout d'abord, merci Monsieur le Conseiller d'Etat d'avoir pris le temps et entrepris les démarches nécessaires afin d'enquêter auprès des agriculteurs fribourgeois concernant les attaques nuisibles des corneilles dans nos cultures. Pour illustrer la difficulté que rencontrent les agriculteurs face à ce problème, je voudrais vous décrire la situation dans les champs près de chez vous avec deux-trois exemples personnels ou vécus par mes collègues agriculteurs des environs de Russy.

Les premiers dégâts que j'ai observé sur mon domaine agricole remontent à 2018, lorsque les culs de 34 poussines de mon poulailler mobile ont été dévorés par des corneilles. Après avoir subi une mort lente, nous avons abattu celles qui étaient encore en vie.

Bien que chaque année nous soyons sur le qui-vive concernant le nombre impressionnant de corvidés près de nos cultures de maïs, 2023 fut l'année où chacun des membres de notre famille péta littéralement un plomb, si ce n'est plusieurs plombs, ne sachant plus quoi faire pour éloigner ces corneilles.

Lors des premières attaques, lorsque le champ était noir de monde, nous avons informé le garde-faune qui vint par deux fois tirer 4 corneilles dans notre champ fraîchement semé.

La présence des cadavres eut un effet temporaire, car le champ se remplit à nouveau très rapidement de plus de 100 corneilles dévorant la nourriture qui leur était généreusement offerte. S'en sont suivies diverses méthodes d'effarouchement: cerf-volant en forme de rapace, canon à gaz, effaroucheur sonore, mais rien n'était efficace. Ces corvidés, si malins et si intelligents, reconnaissaient notre voiture à plus de 300 mètres et s'en allaient tout joyeux en nous narguant au passage. La présence de ma mère sur le terrain pendant de nombreuses heures, chaise et livre à la main permit un court répit, mais à quel prix? Nous avons dû semer trois fois du maïs sur cette parcelle dans la même année.

D'autres de mes collègues paysans mirent une caravane près de leurs parcelles et, à tour de rôle, enfants et adultes surveillèrent pendant plusieurs jours leurs précieux semis. Un autre paysan mandata une personne à l'AI pour surveiller ses parcelles.

Mes chers collègues, la présence toujours plus nombreuse des corvidés dans notre région est un problème récurrent pour de nombreux agriculteurs.

Le Conseil d'Etat propose d'indemniser les agriculteurs via une ordonnance. C'est une bonne initiative, simple et rapide à mettre en œuvre. Cette recommandation est soutenue par une partie du groupe UDC. Cependant, pour une partie du groupe, dont moi-même, cela reste insuffisant. Nous souhaitons que l'indemnisation soit inscrite dans une loi et cela au vu de la présence toujours plus importante des corvidés, des solutions qui s'avèrent inefficaces et des moyens financiers futurs de l'Etat, qui ne sont pas garantis à long terme.

C'est pourquoi je vous recommande tout au moins d'accepter le contenu de la motion, tout en vous remerciant à nouveau, Monsieur le Conseiller d'Etat.

**Grandgirard Pierre-André** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis maître-agriculteur à Cugy, dans la Broye, et gérant d'une exploitation agricole essentiellement axée sur les grandes cultures. Je rapporte pour le groupe Le Centre.

Pour résumer en une phrase cette motion déposée par mes collègues Zamofing et Thévoz, l'on peut considérer que les corneilles et les corbeaux freux constituent la 11<sup>e</sup> plaie d'Egypte, 11<sup>e</sup> plaie importée sur le plateau suisse. En effet, les corneilles et les corbeaux freux sont un bel exemple de biodiversité mal maîtrisée. N'ayant pas de prédateurs, leur effectif augmente inexorablement depuis plusieurs décennies. Ces oiseaux de mauvais augure ont la capacité de mettre à sac une parcelle de semis de maïs ou, encore mieux, de tournesols en quelques jours. Suivant patiemment et méthodiquement les lignes des jeunes semis, ces bestioles arrachent les jeunes plantules pour en consommer la graine ou aussi souvent par simple jeu. Mis à part l'enrobage de la semence par le répulsif Mesurol, interdit depuis 2021, aucune méthode d'effarouchement ne parvient à déjouer la brillante intelligence de ces volatiles. Sur mon exploitation, j'ai déjà dû resemer du maïs, victime du bec vorace de la corneille. À l'époque, un chasseur pouvait obtenir sur le prix du carnet de statistique, que chaque détenteur de permis de chasse doit fournir en fin de saison. 5 paires de pattes de corneilles à 5 frs la paire, qui permettaient d'obtenir 5 frs de rabais. Ces tirs permettaient de mettre une pression et une crainte sur cette faune indésirable. Dommage que le Service des forêts et de la nature ait aboli cette pratique simple et efficace. Une corneille tuée en automne ne fera pas de petits au printemps. D'où ma question à Monsieur le Représentant du gouvernement: pourquoi cette pratique a-t-elle été abandonnée et serait-il envisageable de la réintroduire afin d'inciter les chasseurs à pouvoir réguler cette population nuisible ?

Dans l'attente illusoire d'un produit répulsif efficace et homologué, la solution de prévoir une indemnisation de 350 frs par hectare en cas de nécessité de resemis nous paraît une solution satisfaisante. Pour être clair, le groupe Le Centre souhaite que la présente motion soit acceptée, et qu'ensuite que le Conseil d'Etat examine les détails de cette indemnisation dans le cadre de la modification de l'ordonnance.

**Roulin Daphné** (*VEA/GB, GL*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Nous avons pris note de la réponse du Conseil d'Etat, qui s'engage à donner suite à la motion et à modifier une ordonnance afin d'octroyer quelque 350 frs par hectare pour les dégâts causés par les corneilles et corbeaux.

Tout d'abord, pour notre groupe, d'un point de vue de technique législative, il n'est pas opportun de fixer cette indemnité dans la loi mais seulement dans une ordonnance. Concernant le fond, le groupe VERT·E·S et alliés va accepter la motion avec les considérations suivantes. Les dégâts causés par les corneilles et corbeaux sont une thématique complexe. Comme l'a déjà expliqué le motionnaire Dominique Zamofing, il n'existe actuellement pas de mesures préventives efficaces et éprouvées pour lutter contre les dégâts causés par les corneilles. En effet, les mesures d'effarouchement acoustiques ou optiques ne sont efficaces que durant quelques jours. La corneille est en effet un animal très intelligent, qui s'habitue vite à une mesure de lutte. C'est seulement la combinaison et l'alternance des diverses mesures préventives et répulsives qui a un effet durable. En théorie, c'est bien. En pratique, cela demande beaucoup de temps et d'argent, tout en espérant simultanément avoir les conditions météorologiques idéales pour la levée rapide de la culture.

Les agriculteurs et les agricultrices sont confrontés dans leur semis à des pertes dues aux attaques des corneilles. Notre groupe les soutient face à ce défi. En effet, de manière générale, les Verts – ici ou au Parlement fédéral - s'engagent pour obtenir davantage de ressources financières dans l'agriculture.

J'ai une dernière remarque, dans la réponse du Conseil d'Etat on parle beaucoup de maïs et de tournesol, je suis partie du principe que cela concernait également les autres cultures.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter en faveur de cette motion.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** J'aimerais remercier tous les intervenants en constatant que nous sommes tous d'accord sur le fond, reste une petite divergence sur la forme, j'y reviendrai tout à l'heure.

La réponse qui vous a été soumise aujourd'hui a été repoussée en effet de quelques mois, cela a été dit par M. Zamofing, avec l'accord des auteurs de la question, afin de pouvoir disposer des résultats des études et du sondage menés par Grangeneuve et le SFN auprès des exploitations. Il n'est pas sorti de ce sondage qu'il y avait d'autres cultures qui étaient particulièrement touchées, mais j'irai encore vérifier ceci pour répondre à M<sup>me</sup> Roulin. Comme vous avez pu le lire, cette étude permet de chiffrer les dégâts dus aux corneilles et aux corbeaux freux dans notre canton et même de constater qu'il y a des disparités entre régions. Si les statistiques permettent de relativiser ces dégâts à l'échelle globale, elles ne doivent pas faire oublier la situation dramatique que peuvent vivre certains exploitants, certaines exploitations et de certaines régions, qui peuvent voir parfois plus de la moitié de leur travail réduit à néant. Evidemment, la meilleure des solutions sera toujours d'éviter les dommages plutôt que de les indemniser. Malheureusement et cela a été cité par plusieurs d'entre vous, comme vous avez pu le constater, il n'existe aujourd'hui plus de solution autorisée qui soit réellement efficace sur la durée. Effectivement, les corneilles, les corbeaux freux sont intelligents, ils sont joueurs aussi et ce n'est pas toujours drôle.

Monsieur Grandgirard, j'irai vérifier dans l'histoire, cela fait longtemps qu'il n'y a plus les 5 paires de pattes des corneilles et il y avait aussi les queues de taupes, sauf erreur, à l'époque. Je ne connais pas l'historique, je ne sais pas si c'est le Service, le Grand Conseil ou une autre autorité de décision, mais je reviendrai vers vous avec la réponse. Je suis incapable de vous donner une réponse consolidée cet après-midi.

Nous pouvons fonder beaucoup d'espoir aussi sur la future homologation d'un produit répulsif dans les années à venir, mais nous ne pouvons pas nous contenter ainsi de jouer la montre, car comme je l'ai dit, la situation de certaines exploitations peut s'avérer d'ici là insupportable. Il faut encore démontrer l'efficacité de ces futurs produits qui devraient être homologués. C'est pourquoi, comme cela a été dit, le Conseil d'Etat s'engage à modifier l'ordonnance sur la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et leurs biotopes afin de pouvoir soutenir les exploitations les plus touchées.

Formellement toutefois, nous vous appelons à rejeter la motion en faveur d'une modification de l'ordonnance pour des raisons de simplification administrative, de temps et de logique législative. Il s'agit ici en fait des règles, si on modifie l'ordonnance, de la compétence du Conseil d'Etat, mais sur le fond, Mesdames et Messieurs, nous sommes entièrement ralliés à la demande des motionnaires. Pour expliquer aussi un peu la logique, il faut savoir qu'il y a la 11<sup>e</sup> plaie d'Egypte mais aussi la 12<sup>e</sup> et d'autres, notamment les sangliers, qui sont réglés dans le cadre de cette ordonnance et cela fait du sens qu'on puisse traiter tous les mammifères, toutes les espèces dans le cadre de la même règle, dans le cadre de la même loi. C'est pourquoi nous avons proposé de modifier l'ordonnance plutôt que la loi, plutôt que de créer une situation qui serait complexe à la lecture. Le droit, vous le savez, est suffisamment compliqué, quand on peut essayer de simplifier les choses et regrouper des éléments, on essaie de le faire, d'où la proposition du Conseil d'Etat de modifier l'ordonnance et d'avoir une logique sur le terme. Après, sur la durée, effectivement, la loi est peut-être une protection plus forte, mais c'est un changement qui est plus difficile à faire. L'objectif est quand même de pouvoir limiter les dégâts, supprimer ces dégâts et le jour où on devrait avoir des solutions qui seraient satisfaisantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, on pourrait procéder à la suppression de cette indemnité.

Je vous invite donc à soutenir la motion sur le fond et à préciser qu'elle sera inscrite dans une ordonnance.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée, quant à son fond, par 92 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 92.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Au vote, 9 membres s'expriment en faveur d'une mise en oeuvre sous forme de loi, 86 pour une mise en oeuvre sous forme d'ordonnance. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté pour une mise en oeuvre sous forme d'ordonnance:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le

Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 86.*

*Ont voté pour une mise en oeuvre sous forme de loi:*

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 9.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Postulat 2024-GC-41

### Des prix justes pour les familles paysannes

Auteur-s:	<b>Barras Eric</b> (UDC/SVP, GR) <b>Zurich Simon</b> (PS/SP, FV)
Rapporteur-e:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>20.02.2024</b> (BGC février 2024, p. 464)
Développement:	<b>20.02.2024</b> (BGC février 2024, p. 464)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>18.06.2024</b> (BGC septembre 2024, p. 3308)

### Prise en considération

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Un sentiment d'injustice gronde depuis longtemps dans les campagnes fribourgeoises comme dans de nombreuses autres régions de notre pays. Plusieurs agriculteurs estiment, à juste titre, ne pas être suffisamment rémunérés pour leur production. Plusieurs enquêtes et études confirment ce sentiment. La Fédération romande des consommateurs a montré que la marge brute des deux principaux distributeurs s'élève à 39%, respectivement 32% alors que 25% suffirait. Sur certains produits agricoles les marges grimpent jusqu'à 95%. Il a aussi été établi que les prix payés aux producteurs ont tellement baissé que ceux-ci ont de la peine à couvrir leurs coûts de production, notamment dans un contexte où ceux-ci ont beaucoup augmenté ces dernières années en lien avec le renchérissement conséquent des matières premières. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous explique qu'il en fait déjà beaucoup. Loin de moi l'idée de nier les efforts actuels de notre gouvernement, mais la pression économique actuelle sur les agriculteurs demande d'intensifier nos efforts. Nous devons prendre nos responsabilités et surtout prendre des mesures efficaces pour permettre des prix justes sur le marché agricole.

Concernant les marges, le Conseil d'Etat estime que la transparence ne devrait pas être réglée au niveau cantonal. S'il est certain que des mesures plus incisives sur les marges ne peuvent pas être prises au niveau cantonal, notre canton pourrait déjà oeuvrer pour augmenter la transparence en la matière. Une plus grande transparence renforcerait la position des agriculteurs lors des négociations sur les prix et permettrait aux consommateurs de choisir en toute connaissance de cause. Quant aux mesures de contrôle que le Conseil d'Etat agite un peu comme un épouvantail, il est important qu'elles visent la grande distribution, en symétrie des contrôles déjà effectués dans le secteur agricole.

En conclusion, nous remercions le Conseil d'Etat d'intégrer la réponse à ce postulat dans le cadre du rapport agricole prévu pour cet automne et attendons que des propositions concrètes, en complément des mesures annoncées par l'OFAG, soient examinées dans le rapport agricole également.

**Bapst Pierre-Alain** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêt: je suis directeur de l'association Terroir Fribourg, secrétaire de l'interprofession de la charcuterie AOP qui gère les produits Jambon de la Borne et Boutefas AOP et finalement membre



du comité de Regio garantie Romandie, fédération qui s'engage pour la promotion des produits certifiés Regio garantie. Je le déclare d'emblée, notre groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va soutenir ce postulat à une très large majorité.

Comme mentionné, ce postulat s'inscrit dans le contexte de la révolte agricole. Ce mouvement de contestation a débuté dans plusieurs pays de l'Union européenne fin 2023, suite à l'annonce de réduction de financement aux agriculteurs ainsi qu'à l'annonce d'interdiction d'utilisation de pesticides et d'herbicides imposée par le Green Deal. Ces mesures auront pour conséquence de baisser la production et donc les revenus agricoles. Un autre facteur déterminant est la grande inflation dès l'été 2022 sur les coûts de production: renchérissement des coûts de production pour les agriculteurs et baisse du pouvoir d'achat pour les consommateurs. Cela fait des décennies que les revenus agricoles sont bas. Les deux éléments cités précédemment ont déclenché des réactions légitimes tant la situation était tendue et les perspectives compliquées.

En Suisse, la révolte agricole emboîte le pas aux agriculteurs européens avec les mêmes revendications: de meilleurs prix, une plus grande reconnaissance, moins de bureaucratie. Pour beaucoup d'agriculteurs, 2024 sera une année très compliquée, notamment pour la production de céréales et de pommes de terre, en raison d'un printemps très pluvieux, là aussi les revenus seront à la baisse. Pour certaines situations, par exemple la grêle, les producteurs peuvent se prémunir de certains risques, mais dans beaucoup de situations, c'est l'agriculteur qui prend les risques à sa charge comme le font les entrepreneurs. Je relève aussi que dans certains cas on tente de mettre des bâtons dans les roues des agriculteurs, je pense à l'acharnement de certains contre la construction d'un nouvel atelier de transformation de volailles à St-Aubin, qui permettrait le développement d'une filière rémunératrice pour les agriculteurs et répondrait à un besoin du marché pour ceux qui souhaitent augmenter la part de poulets suisses au détriment de celle des poulets importés.

Je profite d'avoir la parole pour vous confier que le dogmatisme de certains dans ce dossier m'interpelle particulièrement. Je respecte le choix de chacun et reconnais le droit de recours, mais je qualifie les mesures utilisées par certains opposants de véritables prises en otage concernant le manque de reconnaissance envers ceux qui nous nourrissent, autre point soulevé lors de la révolte agricole. Je formule le voeu que les débats en lien avec les objets agricoles, comme c'est le cas en ce moment sur l'initiative biodiversité se passent dans un climat sain et constructif. Ce ne fut malheureusement pas le cas en 2021 lors des campagnes sur les deux initiatives extrêmes antiphytos. La parole de certains a probablement laissé des traces. Je rappelle au passage que ces initiatives ont été très largement refusées par la population, montrant bien le fossé entre une petite équipe qui crie fort et une large majorité discrète qui soutient nos agriculteurs.

Comme annoncé en début d'intervention, le groupe PLR-PVL va soutenir ce postulat avec les commentaires suivants sur les 3 mesures:

- > *Favoriser les circuits courts de distribution dans le canton:* je souhaite compléter les propos du Conseil d'Etat en ajoutant qu'un grand nombre de solutions existent déjà comme "À la ferme", qui plus est, créé par les milieux agricoles eux-mêmes. Pour ce qui est de la vente on-line qui fonctionne bien pour le textile et les appareils électroniques, cette solution ne fonctionne malheureusement que dans de rares exceptions. J'en veux pour preuve la fermeture de Farmi en Romandie et les annonces des grands distributeurs qui, dans cette situation, annoncent que leurs activités ne sont malheureusement pas rentables.
- > *Deuxième mesure, assurer la transparence sur les marges de la grande distribution des produits agricoles indigènes:* je note que la France a une loi dans ce domaine, elle s'appelle EGalim, en vigueur depuis 2018, améliorée en 2021, je vous laisse juger si la situation est plus confortable chez nos voisins. En effet, nos voisins ont la mauvaise habitude de fixer des prix plancher peu rémunérateurs et qui servent au final de prix de marché. Cette méthode est un nivellement par le bas et réduit les possibilités de créer de la valeur pour les agriculteurs.
- > *Augmenter le revenu des agriculteurs grâce à un prix de vente correct:* comme libéraux, nous sommes attachés à la formation des prix par les acteurs du marché et nous opposons à une intervention de l'Etat sur la fixation des prix de vente. À titre personnel, je suis par contre favorable à un renforcement de la protection aux frontières, comme je l'ai exprimé à la session de juin en soutenant la motion pour l'interdiction d'importation des denrées alimentaires ne cautionnant pas à la réglementation suisse.

Pour conclure, je souhaite remercier le Conseil d'Etat pour ses nombreux soutiens financiers dans le cadre de projets de protection AOP. Je remercie également le Conseil d'Etat pour son rapport et vous rappelle que le groupe PLR-PVL soutient ce postulat.

**Hayoz-Helfer Regula** (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Der Hauptverdienst unserer Familie ist ein Landwirtschaftsbetrieb, und wir gehören zu den 93 Prozent der Familien-Landwirtschaftsbetriebe, die einen ausserbetrieblichen Zweiterwerb haben. Ich spreche für die Fraktion Grünes Bündnis, welche das Postulat annehmen will.

Gerechte Preise für die Bauernfamilien. Die Situation heute - ich wiederhole gerne, was viele von Ihnen schon wissen: Der Bericht zur Erfüllung des Postulats von Buillard-Marbach, der im Frühjahr 2024 veröffentlicht wurde, sagt, dass

in der Landwirtschaft ein durchschnittliches Einkommen von 17 Franken pro Stunde erreicht wird. 31 Prozent des Gesamteinkommens eines Landwirtschaftsbetriebs kamen 2021 aus einer ausserlandwirtschaftlichen Arbeitsstelle. Als jährliche Basisarbeitsstunden werden 2800 Stunden angegeben.

Gestern las ich in der Septemбераusgabe des Hefts Bioaktuell, also ganz aktuell, dass immer mehr Landwirte und Landwirtinnen schon mit 55 Jahren eine Person für die Hofübernahme oder zumindest für eine Mitarbeit suchen. Gründe dafür sind Burnout, körperliche Beschwerden, Müdigkeit. Ist das gerecht, und ist das noch gesund für unseren Landwirtschaftskanton?

Das Postulat soll ein Lösungsansatz sein - hoffen wir, dass es nicht nur ein Papiertiger bleibt! Punkt 1 soll im Agrarbericht 2024 des Kantons beantwortet werden. Dazu steht in der Antwort des Staatsrates, dass die ehrgeizige Strategie des Kantons im Bereich Agrarwirtschaft und Lebensmittel zu erwähnen sei. Diese zielt darauf ab, den Agrar- und Lebensmittelsektor für innovative Systemprojekte und den Zugang zum Food Living Lab für die Entwicklung neuer Produkte zu fördern. So sollen die Landwirte und Landwirtinnen höhere Löhne generieren. Im Bericht zu Buillard-Marbach steht auch, je besser die Ausbildung, desto höher seien die Löhne. Ich frage mich nun, ob Innovation und Entwicklung auch mit der Ausbildung der Landwirtinnen und Landwirte gefördert werden sollten. Das heisst, je besser die Ausbildung, desto mehr Innovation und Entwicklung. Müsste also auch in die Ausbildung und Weiterbildung von Landwirtinnen investiert werden?

Zur Innovation möchte ich anfügen, dass jede Innovation und jede Entwicklung auch mit vorgängigen Investitionen verbunden sind. Viele Betriebe können es sich aber nicht leisten, zu investieren und dann eine Durststrecke von mehreren Jahren durchzuhalten, bis die Innovation dann endlich Früchte trägt. So wird auf Altbewährtes gesetzt. Könnte hier Unterstützung geboten werden?

Die Offenlegung der Margen bringt Transparenz in die Preispolitik unserer Nahrungsmittelproduktion. Meine beiden Vorredner haben das auch schon angetönt. Eine gerechte Margenverteilung an alle Akteure könnte und sollte unbedingt die Folge davon sein und hätte eine direkte Preiserhöhung zur Folge.

**Barras Eric** (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime en tant que coauteur de ce postulat et au nom du groupe UDC. Je suis agriculteur.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour l'attention portée à notre postulat et pour sa réponse détaillée, qui démontre une réelle prise de conscience des défis auxquels font face les agriculteurs et agricultrices de notre canton. Je remercie le Conseil d'Etat de son engagement en faveur de l'agriculture fribourgeoise, que ce soit à travers divers projets ou la promotion de produits locaux. Notre groupe prend acte de la volonté du Conseil d'Etat de favoriser les circuits courts dans les limites imposées par notre structure économique et géographique. Nous reconnaissons les efforts déjà entrepris, notamment avec des initiatives ou encore le soutien à la vente directe, qui s'inscrivent dans la démarche que nous souhaitons encourager. Concernant la transparence des marges et l'augmentation des revenus des producteurs, nous comprenons que la complexité de ces enjeux dépasse le cadre cantonal. Toutefois, nous restons convaincus que des solutions peuvent être trouvées en collaboration avec des acteurs privés et les autorités fédérales, afin de rétablir un juste équilibre dans la répartition des bénéfices au sein de la chaîne de nos valeurs. Nous accueillons donc favorablement la proposition du Conseil d'Etat d'accepter notre postulat tout en prenant acte des démarches en cours dans le cadre du rapport agricole pour que celui-ci y soit intégré. Nous demeurons convaincus que les efforts conjoints à tous les niveaux permettront de renforcer notre agriculture locale d'un point de vue économique, social et environnemental.

Notre groupe, vous l'avez compris, soutiendra à l'unanimité ce postulat. Je profite de ce message pour remercier les groupes qui se sont déjà manifestés en faveur de ce postulat et je tiens également à remercier les représentants des groupes pour les idées lancées aujourd'hui, merci pour votre soutien !

**Grandgirard Pierre-André** (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mon lien d'intérêt: cela fait 33 ans que ma famille vit de l'agriculture avec passion, motivation et détermination.

Depuis le début des années 1990, période encore dorée, entre guillemets, le statut de la famille paysanne moyenne n'a cessé de se détériorer. C'est précisément le souci exprimé par les auteurs de ce postulat. Notre canton est un grand et performant producteur agricole. Cette production engendre une dynamique activité agroalimentaire de transformation des produits ainsi que d'exportation. En effet, le canton de Fribourg produit 2 à 3 fois plus que ce qui est consommé localement. Concernant le fait de favoriser les circuits courts de distribution, chaque petite initiative étatique ou individuelle est bonne à prendre. L'association Terroir Fribourg effectue un magnifique travail de promotion des produits fribourgeois. Toutes les familles paysannes pratiquant la vente directe offrent une merveilleuse vitrine de notre savoir-faire. Cependant, nous ne pourrons jamais nous passer des grandes surfaces de vente, car le consommateur, pour les facilités offertes, aime la grande distribution. Quant à la transparence des marges de la grande distribution sur les produits agricoles indigènes, je suis personnellement contre le fait de s'immiscer dans les affaires des grands distributeurs. Il n'est pas rare de voir des produits agricoles à prix cassés, servant d'appel pour vendre au prix fort de l'électronique ou des articles de sport. Le risque pour notre profession de contreparties contraignantes ou de contrôles supplémentaires diminuant encore notre autonomie entrepreneuriale est trop

grand. Enfin, augmenter le revenu des agriculteurs et agricultrices grâce à un prix de vente correct, chaque famille paysanne, bien évidemment, le souhaite. Je tiens à vous sensibiliser ici au fait que si la majorité des familles paysannes arrivent tant bien que mal à vivre décemment, c'est trop souvent au prix d'un travail passionné, acharné et altruiste.

Pour ma part, la négociation de prix de vente corrects appartient à la défense professionnelle et aux organisations professionnelles sectorielles, organisations qui, elles, doivent se montrer beaucoup plus agressives et intransigeantes. Une intervention étatique autre qu'une protection douanière renforcée serait contreproductive et ne ferait qu'occasionner, une fois de plus, une perte d'autonomie supplémentaire de la profession.

Le groupe Le Centre vous recommande d'accepter ce postulat et attend impatiemment le rapport agricole 2024, qui fera office de rapport sur ce postulat.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je tiens tout d'abord à saluer l'extraordinaire cohésion qui existe sur les derniers instruments parlementaires, c'est très agréable pour le commissaire.

Notre pays et notre canton en particulier ont une chance incroyable d'avoir un secteur agroalimentaire fort mais aussi pour cela d'avoir un secteur agricole constructif et soucieux de l'intérêt général. Le fait que les préoccupations légitimes des agriculteurs et des agricultrices suisses et fribourgeois n'aient pas dégénéré en violence comme chez nos voisins, ne doit toutefois pas nous faire sous-estimer les difficultés qu'ils et elles doivent affronter au quotidien, comme cela a été relevé par plusieurs intervenants.

Le Conseil d'Etat, cela apparaît dans le rapport, s'est engagé de plusieurs manières ces dernières années pour les soutenir afin de conserver cet élément essentiel de l'économie et de l'identité fribourgeoise, rappelons-le. Au plan fédéral, nous avons milité contre une baisse des montants alloués à l'agriculture ainsi que pour une stabilisation de la politique agricole. Nous nous battons d'abord pour que les agriculteurs et les agricultrices puissent obtenir des prix justes pour leurs productions de grande qualité, par exemple par le biais de la promotion de nos produits AOP. Le gouvernement partage ainsi largement les attentes des auteurs du présent postulat en ce qui concerne la promotion des produits locaux et je me permets ici de remercier notre partenaire principal, son directeur étant présent: Terroir Fribourg. Nous avons diverses actions que nous menons avec lui, notamment "Cuisinons notre région", où nous sommes précurseurs et où nous avons des entretiens réguliers avec les autres cantons pour promouvoir ensemble ces produits locaux.

Il ne faut toutefois pas mélanger tous les rôles et faire de l'Etat un acteur du marché privé. Les conséquences d'une telle ingérence pourraient être contreproductives comme cela a été relevé par certains et venir renforcer encore les difficultés rencontrées par nos paysans. Je pense notamment à l'ampleur des contrôles et tâches administratifs, qui représentent déjà une charge très lourde et inacceptable pour les exploitants agricoles. Il a été cité la France, voilà un exemple à ne pas suivre sur cette éthique-là, ils ont fixé des prix plancher, Mesdames, Messieurs, l'Etat est intervenu sur le pré, le résultat est que le prix plancher est devenu la norme et qu'il n'y a plus de négociation possible quasiment sur les prix, cela a eu pour conséquence que la plupart des produits qui étaient vendus à des prix intéressants ont baissé, donc cela n'a pas apporté de marges pour les agriculteurs.

Sur la transparence des prix, je l'ai dit, il faut faire attention aux charges administratives et vous le savez comme moi: une transparence ne veut pas dire encore une hausse des prix. Nous avons notamment dans notre canton des entreprises qui transforment, qui redistribuent les produits agricoles et qui n'ont pas forcément des marges suffisantes. Le rapport qui sera élaboré suite au présent postulat permettra donc de préciser la situation dans notre canton, d'esquisser des pistes pour l'améliorer en parallèle aux nombreuses mesures déjà en cours. Le Conseil d'Etat, comme cela a été dit, propose d'intégrer ces éléments dans le rapport agricole 2024, qui est en cours d'élaboration actuellement et qui sera transmis au Grand Conseil avant la fin de cette année. Nous sommes convaincus que les éléments demandés par les auteurs du postulat gagneront aussi à être examinés dans le cadre global de notre agriculture.

Je vous invite donc, comme cela a été fait par tous les intervenants, à accepter le présent postulat tout en prenant note que le Conseil d'Etat y donnera suite dans le cadre du rapport agricole 2024.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon

Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 94.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Rapport 2023-DIAF-12

### Cumul des rôles de membre du Conseil d'Etat et de membre d'entités externes (Rapport sur postulat 2022-GC-100)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
 Rapport/message: **24.06.2024 (BGC septembre 2024, p. 3097)**

#### Discussion

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** Je suis l'auteure, avec mon collègue Hubert Dafflon, de ce postulat, qui demandait justement des explications en rapport avec le cumul des mandats des conseillers d'Etat avec certains organismes et certains conseils d'administration. Nous posons en fait trois questions. Nous demandons au Conseil d'Etat d'établir les critères qui justifient la participation de l'Etat dans une entité extérieure: pourquoi est-ce qu'il fait partie de telle entité et pourquoi il ne fait pas partie de telle autre? D'examiner ensuite si les participations actuelles remplissaient ces critères et sont toujours justifiées et, enfin, d'établir par qui l'Etat doit y être représenté, selon la nature de l'entité. Est-ce que c'est par un membre du gouvernement, par un chef de service ou bien par des tiers?

Ce postulat a eu un effet bénéfique, puisque l'Etat a réexaminé ses participations en distinguant les participations financières stratégiques, non stratégiques et en définissant des critères, il répond en ceci à la première et à la deuxième question. L'Etat est ainsi sorti de certaines entités, de certaines sociétés et dans d'autres il est resté mais avec un régime de suivi restreint. Dans son rapport sous point 4.5, l'Etat rappelle qu'il doit établir une lettre de mission selon la directive qui définit les rapports entre l'Etat et ses représentants, directive qui date de 2016. Je me suis renseignée pour connaître la lettre de mission qui devrait exister pour le conseiller d'Etat qui représente l'Etat dans le Groupe E. En ce qui concerne la situation avant 2024, on m'a dit carrément qu'elle n'existait pas, parce que c'est soi-disant une nouvelle politique qui serait menée depuis 2024 – or, cette directive date de 2016 – et que pour 2024 cette lettre de mission était en voie de rédaction. J'avais demandé au mois de mai, j'ai refait cette demande auprès de la DEEF et on ne m'a tout simplement pas répondu, donc je n'ai pas la lettre de mission qui devrait accompagner le conseiller d'Etat dans son travail auprès du Groupe E. Je pose la question: pourquoi est-ce qu'on ne me l'a pas remise? Et j'attends du Conseil d'Etat qu'il me transmette cette lettre de mission, qui, quand même, doit être, très certainement intéressante.

L'Etat n'a pas répondu non plus à notre dernière demande, à savoir: par qui doit-il être représenté? L'article 6 de la directive de 2016 définit les critères sur lesquels sont choisis ses représentants, à savoir: compétence, expérience professionnelle, complémentarité avec les autres membres du conseil, disponibilité et on doit tenir compte d'éventuels conflits d'intérêt. Indépendamment de l'application stricte de ces critères, qui rendraient parfois difficiles à nos conseillers d'Etat d'entrer dans un conseil d'administration, nous attendions que le rapport examine si la présence de conseillers d'Etat se justifie dans certains conseils d'administration et si d'autres personnes seraient mieux à même de le représenter. Or, le rapport n'en touche pas mot. Pourquoi, alors qu'un tel système est appliqué par la Confédération et dans certains cantons, qui excluent la représentation des conseillers d'Etat dans des conseils d'administration? Même si le Conseil d'Etat ne veut pas le voir, la participation d'un conseiller d'Etat dans un conseil d'administration peut entraîner des conflits d'intérêt entre les buts d'intérêt public et la maximisation des bénéfices attendus d'une SA, j'en prends pour preuve la hausse massive des tarifs de l'électricité – quelle a été la position du conseiller d'Etat face à une telle hausse? A-t-il pensé aux contribuables, aux habitants du canton, qui se voyaient augmenter leur facture de 18%, ou bien a-t-il préféré voir les bénéfices du Groupe E ou la diminution des pertes, puisqu'on sait que le Groupe E est en difficulté. Quelle a été la position du conseiller d'Etat? A-t-il défendu les administrés ou bien les intérêts du Groupe E? Lors de la discussion dans le groupe PLR-PVL, il est ressorti que la présence d'un conseiller d'Etat est importante dans les conseils importants tels que TPF, HFR, voire le Groupe E mais que l'on aurait dû prévoir un croisement et que ça ne soit pas le conseiller d'Etat en charge du dicastère concerné qui représente l'Etat dans le conseil d'administration. Et surtout, il faudrait que le conseiller d'Etat... *[Temps de parole écoulé.]*

**Berset Christel (PS/SP, FV).** Ce rapport traite de la gouvernance par l'Etat des entreprises publiques, semi-publiques ou privées ayant une importance stratégique. Il y a certains éléments très importants dans ce rapport. Il dresse la liste des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation soit financière soit via un siège au sein des organes de direction.

Il informe sur les différents critères qui déterminent si l'Etat doit ou non prendre une participation. Il liste toutes les entreprises pour lesquelles le Conseil d'Etat a décidé de maintenir sa participation et celles pour lesquelles il estime que cela n'est plus nécessaire.

Finalement il répond aussi à la question centrale de ce postulat, celle du cumul des mandats. Sa position est la suivante : il est préférable qu'il y ait une représentation croisée au sein des organes dirigeants. Par exemple pour l'HFR, ce n'est pas le directeur de la DSAS qui siège dans le conseil d'administration mais bien le directeur de la DIME.

Pourtant, le groupe socialiste, au nom duquel je m'exprime – et je ne me suis pas du tout coordonnée avec M<sup>me</sup> de Weck, mais on a un avis un peu similaire sur cette question – estime que ce rapport passe comme chat sur braise sur certaines situations dans lesquelles les conflits d'intérêt peuvent être très importants. Par exemple, le directeur de la DEEF siège dans le conseil d'administration du Groupe E alors que là aussi la règle de la participation croisée devrait être privilégiée. Nous insistons au sein de notre groupe pour que cette règle du croisement soit appliquée partout, en particulier là où les intérêts privés sont prépondérants et peuvent entrer en contradiction avec les intérêts publics.

D'autre part, nous relevons que le Conseil d'Etat met beaucoup de temps pour se doter d'instruments de gouvernance dans ce domaine. Un premier rapport du Conseil d'Etat à ce sujet date déjà de 2011. Il préconisait une meilleure gouvernance. Contrairement à d'autres cantons, le Conseil d'Etat a estimé alors qu'il n'était pas utile de promulguer un acte constitutionnel ou législatif pour réglementer la gouvernance d'entreprises publiques et que seules des directives gouvernementales suffisaient. Il a donc attendu jusqu'en 2016 pour se doter d'une directive qui concerne la représentation de l'Etat au sein des entreprises. Et depuis, les choses traînent un peu. Il a fallu par exemple que la CFG en fasse la demande l'an dernier pour que nous recevions enfin les lettres de mission et les stratégies de propriétaire de la part du Conseil d'Etat. Et, comme cela a déjà été dit, en ce qui concerne le groupe E, ces lettres de mission ne sont toujours pas disponibles.

Finalement le groupe socialiste relève l'absence totale de compétences relevant du Grand Conseil dans ce domaine qui est pourtant si important. C'est le Conseil d'Etat qui décide, seul, des critères pour déterminer si une entreprise est stratégique ou non. Ainsi en juin 2022, le Conseil d'Etat a décidé, seul, de céder ses participations dans dix entités et de maintenir ses participations financières dans quinze autres entités. Il a identifié, seul, douze entités pour lesquelles une stratégie de propriétaire se justifie. Parmi elles, la BCF, Bluefactory, Groupe E ou encore les TPF.

Il définit aussi lui-même, dans les lettres de mission, les objectifs stratégiques et financiers que l'Etat entend atteindre. Or, si on considère ce que disent l'OCDE et la Constitution fédérale à ce propos, on constate que mener une stratégie de propriétaire est loin d'être une politique anodine. Cette politique devrait être encadrée par des objectifs clairs qui servent l'intérêt public. Ainsi l'entreprise chargée d'accomplir une tâche publique a l'obligation, selon la Constitution fédérale, de respecter les principes constitutionnels qui s'appliquent aux autorités administratives. Toujours selon la Constitution suisse, un cadre légal devrait définir ses objectifs stratégiques, régir son organisation et son niveau d'autonomie financière.

En conclusion, nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport. Si ces directives de 2016 donnent un cadre bienvenu à l'exercice par l'Etat de ses droits de représentation au sein de ces différentes entités, l'Etat, du point de vue du groupe PS,

ne se résume pas au seul exécutif. Notre groupe propose dès lors d'ouvrir le débat sur le rôle du législatif dans ce domaine et, au minimum, de discuter des informations que le Grand Conseil devrait recevoir régulièrement en la matière.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche im Namen der Schweizerischen Volkspartei und habe in dieser Sache keine Interessenbindung zu deklarieren.

Wir danken für den uns vorliegenden, detailliert ausgearbeiteten Bericht. Insgesamt erkennt man darin die grundsätzliche Problematik von Staatsbeteiligungen oder besser gesagt von Staatsfirmen: Sie gehören allen und doch irgendwie niemandem. Entsprechend folgt die Frage der Rollenverteilung und vor allem der Kompetenzen der jeweiligen politischen Verwaltungsräte, seien dies nun Staatsräte, Beamte aus der Verwaltung oder Grossräte. Diese Frage ist mindestens so wichtig wie allfällige Interessenskonflikte dieser Vertreter, wenn nicht sogar wichtiger. Denn bei Interessenskonflikten ist es immer möglich, in den Ausstand zu treten. Sind die Kompetenzen da, ist dem Verantwortlichen klar, wann er in den Ausstand treten muss. Wir sind der Meinung: Eine politische Komponente soll in den relevanten, strategischen Staats- und parastaatlichen Unternehmen - Sie sehen in diesem Bericht, wie viele dies sind - vertreten sein. Zentral aber bleibt bei diesen vom freien Markt geschützten Unternehmen, besser gesagt Organisationen: Wenn es ans Eingemachte geht - siehe zum Beispiel HFR -, muss die politische Komponente noch mehr als sonst beiseite gelegt werden und die gesunde Firma muss im Interesse der Bevölkerung im Zentrum stehen. Das war vor der Erarbeitung dieses Berichtes so und muss es auch in Zukunft bleiben.

In diesem Grundsatz und unter Einhaltung von Konkurrenzeinschränkungen gegenüber Firmen im freien Markt würden wir kein neues Gesetz mit dem zum Beispiel spannenden Titel "Public Corporate Governance" unterstützen. Mit diesen Bemerkungen nehmen wir den Bericht zur Kenntnis.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s, qui a pris connaissance avec attention de ce rapport. Les questions de bonne gouvernance des entreprises publiques, de transparence et de clarté quant aux participations et délégations du gouvernement dans différentes institutions relèvent de l'intérêt public. Aux questions pertinentes des postulants, le Conseil d'Etat nous livre un rapport quelque peu opaque, se contentant de reprendre et de commenter un inventaire puis de garantir que la directive sur la gouvernance d'entreprises publiques suffit pour régler toute question et éviter tout conflit d'intérêt. Tout va donc bien dans le meilleur des mondes.

Comme cela a été dit par mes préopinantes, il y a quelques questions qui restent ouvertes, notamment celles du caractère public ou non des stratégies de propriétaire des entreprises stratégiques, voire des lettres de mission que le gouvernement a mis en place, il en va de l'information du Grand Conseil sur ces différentes orientations stratégiques et pas seulement dans des situations de votations comme on l'a vu avec les TPF mais plus largement, le cas du Groupe E a déjà été cité.

Le deuxième point, c'est celui du chapitre 3 de la directive en question, qui énumère les différents critères de sélection et de choix. À l'article 6 alinéa 4, il est mentionné que, dans la mesure du possible, il y a lieu de favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes et des sensibilités politiques. Pour la première partie, évidemment les représentations du Conseil d'Etat lui-même sont forcément déséquilibrées, c'est le choix des électrices et des électeurs. Par contre quand il y a d'autres délégations, est-ce qu'il y a une statistique sur la représentation féminine et masculine des délégations dans ces différentes entités? C'est ma première question. Ma deuxième question concerne la représentativité politique: comment est-ce que la garantie de représentativité des forces politiques est assurée lorsqu'il y a des changements? Est-ce que la base de calcul, c'est la répartition des forces au sein du Grand Conseil ou est-ce qu'il y a d'autres éléments qui entrent en ligne de compte?

Sur ces quelques considérations et ces deux questions, le groupe VERT·E·S et alli·e·s prend acte de ce rapport.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime en tant que co-postulant avec ma collègue Antoinette de Weck. Ce rapport, pour moi, a un peu une consistance d'inventaire, avec des bonnes idées, des prospections. Il faut relever que le Conseil d'Etat a pris la chose au sérieux avec une mise au vert, une séance de discussion entre eux, de cette problématique ô combien importante. J'ai été impressionné par le nombre de 106 entités où le Conseil d'Etat est représenté, il l'était en tout cas dans l'inventaire qui a été fait, c'est énorme à mon avis. Il a décidé de renoncer à 10 participations par rapport à ces 106 et finalement il y a 69 participations d'ordre financier. Il faut vraiment se poser la question: le Conseil d'Etat est là, il a été élu pour défendre le canton et passer son temps à travailler pour le canton, cela doit être énorme, toutes ces participations et je me pose la question de la bonne mesure.

Il y a différentes solutions préconisées, M<sup>me</sup> de Weck a parlé d'une solution croisée par rapport à la représentativité, c'en est une. Moi, j'ai appris que beaucoup de cantons n'ont aucune participation de leur Conseil d'Etat dans ce genre d'entités, aucune. C'est aussi une solution. J'aurais espéré dans ce document qu'on aille un petit peu plus loin et qu'on mette en évidence ce genre de solutions. L'on y parle de la stratégie de propriétaire avec cette lettre de mission, M<sup>me</sup> de Weck en a parlé. C'est clair que ça m'aurait intéressé de connaître les lettres de mission, on a parlé du Groupe E mais aussi pour vous, Monsieur le conseiller d'Etat, peut-être les TPF ou l'HFR, quel est votre lettre de mission par rapport à votre rôle à ce moment-là? Qu'est-ce que vous faites? Où est votre intérêt? Parce que pour moi, l'intérêt de tout conseiller d'Etat, c'est le canton de Fribourg, et là-

bas, il met pied dans une entité pour défendre l'intérêt public global du canton de Fribourg et non pas celui de cette entreprise. Par rapport aux scénarios de sociétés, il m'en manquait un de scénario, c'est celui des entreprises hautement dépendantes de l'Etat de Fribourg, pas seulement au niveau de l'actionariat comme cela a été dit, par exemple pour le Groupe E, mais aussi par rapport aux commandes de prestations et aux subventions. Le canton de Fribourg, par rapport aux TPF par exemple, c'est le premier commanditaire de prestations, c'est clair, et c'est le premier en quantité de subventionnements. Là, il faudrait discuter de ce rôle-là, parce que là, on a vraiment affaire à quelque chose de particulier. En plus, on est dans un monopole du transport public et là, ce serait intéressant de dire quel est le rôle du Conseil d'Etat par rapport à ces entreprises. Est-ce qu'il ne faudrait pas leur donner plus d'autonomie finalement pour permettre aussi des marchés plus ouverts par rapport à cela?

Pour moi, il faut éviter à tout prix les conflits d'intérêt et là, je vous pose la question, Monsieur le Conseiller d'Etat, comment gérez-vous une telle situation comme président des TPF, président-conseiller d'Etat, lorsque vous devez faire une offre pour le canton, pour les communes de l'agglomération? Où mettez-vous le curseur pour éviter tout conflit d'intérêt? Peut-être que vous vous réceusez, je ne sais trop, mais c'est cela qu'il m'intéresserait de savoir, quel est votre positionnement lorsque l'affaire est grandement, hautement importante et peut créer un conflit d'intérêt et peut générer des subventions augmentées du canton de Fribourg par rapport aux commanditaires, la commande de prestations? Ce sont des choses très concrètes qui touchent le canton, les communes de l'Agglo et aussi les communes fribourgeoises dans leur ensemble. Je sais que la marge de manoeuvre est limitée, mais pour moi cela mériterait d'aller plus loin. C'est dit dans le document, ce n'est pas forcément nécessaire de faire une base légale, mais je pense qu'il y a un bon travail qui a été fait mais qu'il faut aller encore un peu plus loin, il faut se poser ces questions fondamentales: est-ce que c'est bien ou pas bien que le Conseil d'Etat soit présent dans telle et telle entreprise? Par exemple, le tunnel du Grand St-Bernard: pour l'anecdote je me suis dit "Je me demande bien ce que le Conseil d'Etat fait dans le tunnel du Grand St-Bernard". Mais voilà, ils l'ont maintenu, il y a certainement des raisons. C'est le genre de choses dont je me dis "le Conseil d'Etat, j'aime bien quand il travaille pour le canton de Fribourg".

Quand même, je tiens à dire que j'étais globalement satisfait de cet inventaire, de ce rapport et pour moi c'est un début pour aller plus loin, pour être encore meilleur dans ce cas de figure. Vous avez des rencontres avec vos collègues d'autres cantons, je pense que ce serait intéressant de demander aux Vaudois, aux Bernois ou aux Neuchâtelois, certains ont laissé tomber cela pour une totale séparation. Est-ce que ce ne serait pas plus agréable pour vous aussi finalement à un certain point. Je vous remercie quand même pour ce rapport.

**Dumas Jacques** (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime en mon nom personnel. Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune.

J'ai pris connaissance du rapport concernant le cumul des rôles des conseillers d'Etat. Je tiens à souligner le travail effectué, le document est précis et complet. Cependant, ce rapport tourne en rond entre les directives et les généralités. Pour reprendre les termes de mon collègue Vuilleumier, il est presque un peu opaque. J'aurais aimé quelques exemples concrets de stratégie dans les nominations. Les députés Antoinette de Weck et Hubert Dafflon ont déposé ce postulat car ils ont certainement relevé quelques doutes ou quelques incohérences. À ce propos, je dois quand même relever les multiples casquettes du conseiller d'Etat à la tête de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. À son rôle de directeur de la DEEF donc du service de l'énergie, il faut ajouter celui du conseil d'administration du Groupe E, qui, je vous le rappelle, est un développeur éolien, donc qui poursuit des buts économiques. L'Etat de Fribourg étant propriétaire à 80% du Groupe E, on peut imaginer le pouvoir et le poids d'une telle personne autour de la table. Un exemple qui me vient en tête en passant, quand on connaît les déboires du parc éolien du Schwyberg, je peux imaginer la pression exercée sur les résultats, donc sur les missions des membres du conseil d'administration. Il faut ajouter à ces multiples casquettes la présidences des différents comités de pilotage tels que récemment celui pour la pose des mâts de mesure des vents. Autrement dit, cette personne possède tous les atouts dans sa main, les autres doivent se contenter des cartes restantes. Récemment, un ingénieur du Groupe E a publié des commentaires un peu discutables sur les réseaux sociaux, mais cela laisse quand même transparaître la pression que peut avoir une telle personne autour de la table.

Pour terminer, je regrette que la règle du croisement n'ait pas été appliquée à ce service, surtout là où il faut jouer de la prudence et la transparence. Comme cela a été dit, le mot récusation semble encore un peu tabou au Conseil d'Etat. J'ai également relevé que le Conseil d'Etat avait eu l'occasion de discuter de la mise en place des stratégies de propriétaire et des différentes façons de prévenir les conflits d'intérêt. Je ne peux que l'inviter à continuer cette démarche.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Tout d'abord, vous constaterez avec moi que la question de la gouvernance des entreprises publiques est complexe. Elle a suscité des réflexions importantes au sein du Conseil d'Etat, ce n'est pas *une* journée au vert, mais c'est plusieurs journées que nous avons utilisées à cet effet. J'aimerais aussi dire ici que certains ont regretté qu'il n'y ait pas eu des visions plus spécifiques d'une entreprise donnée, mais ici nous apportons la vision globale sur la gouvernance générale. On n'arriverait pas aujourd'hui, je pense, à traiter tous les cas individuellement, ce que le Conseil d'Etat bien évidemment est tenu de faire.

Après, cela a été évoqué notamment par le député Dafflon, les échanges et le fait que différents cantons ont différentes pratiques, c'est vrai. On a des échanges avec nos collègues et ce que je peux vous assurer aujourd'hui, c'est qu'après toutes les discussions que j'ai pu mener, y compris avec les représentants de la Confédération, il n'y a pas vraiment de solution juste ou fausse. Il y a des choix qui sont faits et notamment, si vous prenez la Confédération, parce que c'est vrai, les conseillers fédéraux n'arrivent plus à être présents dans des conseils d'administration, en fait ils ont toute une section qui gère cela avec des personnes professionnelles et ça demanderait des moyens importants. Après, cela permet au niveau du Conseil d'Etat, je vous le dis très honnêtement, d'avoir des liens très rapides et puis d'intégrer aussi une dimension politique. Dans un conseil d'administration, par le passé, il n'y avait quasiment que des politiques. Aujourd'hui, si je prends l'HFR, il n'y a plus qu'un politique et c'est très important, pour y avoir participé, qu'il y ait cette vision politique qui soit représentée au sein du conseil d'administration. Evidemment nous avons besoin d'un financier, nous avons besoin de quelqu'un qui maîtrise l'informatique, nous avons besoin de quelqu'un qui maîtrise la santé, mais il y a aussi besoin dans une entreprise publique qui réponde à des tâches publiques, notamment comme l'HFR, d'avoir une sensibilité politique, sinon, je peux vous l'assurer, on serait parti souvent dans des murs.

Par rapport au principe de récusation: je peux vous assurer que nous y sommes très sensibles. On a fait faire une analyse juridique par rapport à ça. En général, on l'applique beaucoup trop souvent. On doit aussi prendre nos responsabilités, on doit aussi y aller. Et c'est finalement assez rare qu'une entreprise publique ait de vrais conflits d'intérêts avec un canton, sauf évidemment sur le plan financier, lorsqu'il s'agit de subventions, mais là, c'est le Conseil d'Etat qui décide.

Je rappelle enfin qu'au sein d'un Conseil d'administration, comme je l'ai pour les TPF, le politique n'a qu'une seule voix. Ce n'est qu'une composante parmi d'autres, le représentant du Conseil d'Etat ne peut pas imposer sa vision au conseil d'administration. Par contre, et c'est vrai, il y a des missions de propriétaire. J'ai entendu que la lettre de mission du Groupe E n'a pas été transmise. Je suis étonnée, j'ai devant moi la liste des entreprises pour lesquelles le Conseil d'Etat a défini une stratégie de propriétaire et une lettre de mission et le Groupe E y figure. On avait pour objectif de vous les donner toutes, je vérifierai, elle vous sera transmise.

Depuis quelques années, le gouvernement a ainsi procédé à un important toilettage de la situation. D'une part en clarifiant ses liens avec certaines entités - concrètement en se retirant de celles qui ne présentait pas un intérêt public évident sauf si - et c'était le cas pour plusieurs - c'était imposé par la loi, par ce que le Grand Conseil l'avait décidé comme pour la société de l'Antre par exemple. Le Conseil d'Etat a ensuite défini des règles pour les autres situations. Ce sont des règles qui doivent toutefois laisser une certaine marge de manoeuvre, car l'Etat doit aussi pouvoir s'adapter aux situations ou aux circonstances particulières. Il y a du cas par cas effectivement. Pour le HFR on a estimé il y a quelques années que c'était important d'avoir une direction croisée, parce qu'on avait des conflits d'intérêt évidents entre la planification sanitaire, qui doit être gérée par le ministre de la santé, et l'HFR, qui est un des bénéficiaires de la planification sanitaire. Par contre, cela doit se faire au cas par cas. Pour les TPF, c'est une loi fédérale qui nous l'impose, la question ne se pose pas au niveau cantonal. Pour le Groupe E, des réflexions ont été faites, il a été estimé qu'il n'y avait pas de conflits suffisants pour justifier un croisement. On peut aussi penser aux règles spécifiques au secteur bancaire.

Le Conseil d'Etat a donc dressé une liste des participations stratégiques, comme vous l'avez vu, pour lesquelles le suivi doit être particulièrement serré. Il s'agit ainsi d'une trentaine d'entités, essentiellement des sociétés anonymes. Le Conseil d'Etat a, en parallèle, dressé la liste des participations qui nécessitaient une stratégie de propriétaire explicite et certaines entités se retrouvent évidemment dans les deux catégories. Là aussi, elles ont toutes été transmises à la CFG, donc il y a une transparence totale, il n'y a pas d'opacité, comme cela a été relevé par M. Vuilleumier. L'émergence de ces règles dès leur mise en oeuvre s'est faite de manière progressive ces dernières années. Effectivement, il a fallu trouver un chemin, tous les avis n'étaient pas toujours opposés, comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de solution juste ou fausse, il y a des choix qui doivent être faits. Je peux constater néanmoins aujourd'hui que le flou qui pouvait régner jadis sur la participation des membres du Conseil d'Etat à des organes d'entités externes a largement été levé. Nous nous sommes donné des règles contraignantes, des stratégies de propriétaire, des lettres de mission qui permettent un suivi rigoureux et préviennent au maximum les conflits d'intérêt.

À présent que le cadre est posé et mis en oeuvre, il ne nous semble pas opportun de devoir, par exemple, transformer ces directives dans une loi au sens formel. Pour finir, je précise que l'ensemble de ces règles concerne les représentantes et les représentants du Conseil d'Etat et qu'elles ne touchent pas les personnes élues par le Grand Conseil, qui doivent aussi défendre les intérêts de l'Etat mais n'ont pas de lettre de mission ni de stratégie de propriétaire à appliquer.

Avec ces éléments, Mesdames et Messieurs, j'ai pris note de vos remarques et je vous invite à prendre acte du présent rapport en rappelant que ce thème est complexe, qu'il n'y a pas de solution juste mais que nous devons en permanence nous questionner et trouver les meilleures solutions. La gouvernance des entreprises d'intérêt public a évidemment une connotation politique et nous avons tout intérêt à avoir une représentation de l'Etat sous une forme ou une autre dans ces entreprises, sinon ce serait un chaos.



> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## Rapport 2023-DIAF-24

### Entretien des forêts par une exploitation respectueuse - Adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques (Mise en œuvre des motions 2022-GC-182 et 2020-GC-111)

---

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **01.07.2024 (BGC septembre 2024, p. 3145)**

---

#### Discussion

**Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêt: je suis président de ForêtGruyère, membre du comité de Lignum, de Forêt Fribourg et du club du bois du Grand Conseil et propriétaire forestier.

En mai 2023, le Grand Conseil avait accepté la motion pour la taxation des forêts pour une exploitation respectueuse, que j'avais déposée avec mon collègue Dominique Zamofing. Cette motion proposait d'augmenter le montant du produit cantonal A, afin que les propriétaires forestiers touchent 20 frs par m<sup>3</sup> de bois exploité et cela dans le but de les encourager à entretenir leur forêt, souvent sous-exploitée, et par ce biais de créer de la biodiversité pour la pérennité. Le Conseil d'Etat, après avoir consulté les motionnaires, propose de modifier l'ordonnance, car ce produit n'est pas précisé dans le règlement d'exécution de la loi mais dans l'ordonnance concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les dégâts naturels. C'est là que sont fixés le mode, le calcul et les critères destinés à arrêter le montant des subventions. Le fait d'octroyer un montant au propriétaire en lieu et place de la couverture de déficit représente un changement important de la pratique actuelle. Le Conseil d'Etat, qui demandait à l'époque le rejet de cette motion, reconnaît tout de même le grand travail effectué par les propriétaires forestiers en faveur de la collectivité, sans contrepartie. C'est assez étonnant! Les adaptations s'inscrivent dans le plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises aux changements climatiques. Le financement repose sur des moyens financiers alloués dans le cadre des conventions-programmes, sur ceux prévus dans le cadre du Plan climat cantonal et du plan financier actuellement approuvé. Avec un montant de 850 000 frs supplémentaires alloué par année, l'augmentation est d'environ 10'000 m<sup>3</sup> de bois exploité pour arriver à un volume de 22'800 m<sup>3</sup> par an. De plus, le 3 novembre 2020, le Conseil d'Etat avait proposé au Grand Conseil de prendre en considération la motion Adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques en relevant que sa mise en oeuvre serait assurée dans le cadre du Plan climat et de la stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques. Le rapport résume les principales mesures prises dans le PCC et le plan d'action selon la demande des motionnaires.

Je remercie le Conseil d'Etat pour toutes les mesures prises pour la gestion forestière décrite dans ce rapport que, je vous demande d'accepter.

**Herren-Rutschli Rudolf** (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Privat-Waldbesitzer und wie Kollege Glasson im Vorstand von ForêtFribourg. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Besten Dank für den umfassenden Bericht zu den zwei Motionen. Für unsere Fraktion ist es unbestritten, dass der Wald seine vier Hauptaufgaben Holzproduktion, Schutz, Beherbergung einer grossen Artenvielfalt sowie Erholungsraum für Menschen aller Arten und Bedürfnisse beibehalten soll. Die Zusammensetzung des Waldes mit seinen Baumartenarten wird sich unweigerlich ändern. Der Wald muss sich den Herausforderungen der Zukunft stellen und diese mit und ohne unsere Hilfe meistern.

Dem Grossen Rat wird im Bericht dargelegt, dass bereits diverse Massnahmen bestehen und dass die bisherigen Finanzhilfen vielseitig und nicht ganz unbedeutend sind. Diese Bestrebungen wurden vor drei Jahren auch im kantonalen Klimaplan mit zwei von 115 Punkten für die Zukunft gefestigt. Kurz und bündig: Um keine weiteren Verzögerungen zu provozieren und den Besitzern und Akteuren im Terrain baldige Hilfe zu garantieren, sind wir gegen eine Gesetzesänderung und folgen somit dem Antrag des Staatsrats zur Abschreibung der beiden Motionen und der Anpassung der Verordnung über die Kantonsbeiträge für den Wald und den Schutz vor Naturereignissen. Wir unterstützen ebenfalls eine Erhöhung des Subventionsbudgets für die Massnahme PC-a um 850 000 Franken für das nächste Jahr.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêt: je suis membre du club du bois et conseiller communal à Romont, propriétaire de forêts.

Le PS suit les propositions du Conseil d'Etat et salue le regroupement des deux motions. Le Conseil d'Etat donne suite à ces demandes, notamment en agissant sur les lois idoines comme la loi sur le climat. Il est important que les exploitants qui font leur travail en gestion de forêt et qui apportent des solutions en faveur du renouvellement et en faveur des mutations qui arrivent avec les changements climatiques soient indemnisés. Les efforts en vue d'adapter la forêt aux changements sont importants. Le renouvellement est un travail de longue haleine, qui nécessite une adaptation constante mais aussi une adaptation aux connaissances tout en apprenant de l'évolution. On voit que certaines espèces qui, à un certain moment, souffrent, si elles sont renouvelées de manière adéquate, notamment par des transplantations locales, peuvent apprendre à résister à la chaleur. Le PS tient à ce que les montants prévus atteignent les buts souhaités, il sera attentif au fait qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine. L'effort est nécessaire pour obtenir et avoir un bois indispensable pour nos constructions futures, indispensable pour notre habitat de demain mais aussi des puits carbone qui permettent d'absorber le carbone que nous distribuons de manière extrêmement généreuse.

Avec ces considérations, le PS suit la proposition.

**Ingold François** (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du rapport traitant des deux motions sur l'entretien des forêts pour l'exploitation respectueuse ainsi que l'adaptation de la forêt face au bostryche et aux changements climatiques. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est favorable à la proposition du Conseil d'Etat concernant le traitement de ces deux motions. Les demandes de la motion Ballmer/Glasson sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques sont effectivement intégrées dans le Plan climat. Nous estimons qu'il pourrait y avoir effectivement plus de moyens, mais nous partageons la stratégie du canton de favoriser le plus possible une gestion adaptative avec régénération naturelle, qui ne soit pas trop interventionniste, à savoir sans trop de plantations. Mais, nous le relevons à nouveau, les moyens ne sont pas forcément suffisants.

Concernant la deuxième motion, Glasson/Zamofing, le canton accepte de dédommager davantage l'exploitation des forêts avec un accès difficile. Les propriétaires refusent souvent de participer à des mesures d'entretien, car cela ne leur rapporte rien du tout, voire leur coûte quelque chose. Une exploitation de ces forêts difficiles, souvent enrésinées et sensibles au bostryche, accélère aussi leur adaptation aux changements climatiques, car leur exploitation favorise le rajeunissement avec des essences de feuillus, mieux adaptés à l'évolution climatique. Cela fournit également du bois à valoriser dans la filière cantonale.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie pour votre attention.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les intervenants qui soutiennent à nouveau les propositions du Conseil d'Etat. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat veut mettre en oeuvre les deux motions concernées de manière pragmatique en adaptant les ordonnances ou en en tenant compte dans les stratégies et mesures mises en place. Je ne reviendrai pas sur le détail de ces mesures, dont vous avez pu prendre connaissance dans le rapport. Je souligne toutefois que la mise en oeuvre de la motion 2022-GC-182 a été discutée avec ses auteurs afin de s'assurer que leurs objectifs fussent bien atteints par les adaptations proposées. En effet, l'adaptation de nos forêts est un défi majeur, car les menaces sont grandes et protéiformes. On pense naturellement aux périodes de sécheresse qui se succèdent mais également à la recrudescence des attaques, par exemple du bostryche comme mentionné dans l'autre motion. La forêt nous rappelle à la fois la fragilité des systèmes biologiques, la nécessité d'une vision à long terme sur des dizaines d'années pour lui offrir la possibilité de trouver de nouveaux équilibres. Cette préoccupation guide depuis longtemps les services de l'Etat et d'ailleurs tous les acteurs de la branche, qu'ils soient publics ou privés. Entretenir rationnellement les forêts existantes leur permet de jouer leur rôle aujourd'hui, de prévoir aussi déjà la forêt de demain pour garantir sa pérennité, tels sont les enjeux. C'est à cette condition que nos forêts pourront continuer à remplir leurs différentes fonctions dans l'intérêt de la population de notre canton.

Monsieur le Député Glasson, vous avez dit être étonné des paroles du Conseil d'Etat, je vous rappelle que le Conseil d'Etat applique toujours les directives du Grand Conseil, pas toujours de bon coeur mais toujours dans le respect des institutions et de la haute autorité.

Avec ces précisions, Mesdames, Messieurs, je vous invite donc à prendre acte du rapport et à accepter fermement ces motions en remerciant soit les auteurs des motions, soit le Grand Conseil pour le pragmatisme dont il fait preuve, puisque normalement on aurait dû faire une modification de loi, mais comme vous l'avez compris, cela aurait conduit à une charge administrative beaucoup plus lourde et complexe alors que le but peut être atteint de manière plus simple et c'est dans l'intérêt de toutes et de tous.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Vote

> Au vote, le classement de la motion 2022-GC-182 est accepté par 88 voix contre 0 et 0 abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 88.*

> Au vote, le classement de la motion 2022-GC-111 est accepté par 85 voix contre 0 et 0 abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP),

Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 85.*

---

### **Election judiciaire 2024-GC-191**

#### **Juge au Tribunal pénal des mineurs 80%**

---

Rapport/message: **14.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3215*)  
 Préavis de la commission: **21.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3231*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M<sup>me</sup> Inès Bruggisser, à Marly*, par 62 voix.

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> David Kaelin: 21; Laura Dingas: 12.

---

### **Election judiciaire 2024-GC-192**

#### **Assesseur-e (locataires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse**

---

Rapport/message: **14.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3215*)  
 Préavis de la commission: **21.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3231*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 6; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élue *M<sup>me</sup> Franziska Waser, à Echarlens*, par 84 voix.

---

### **Election judiciaire 2024-GC-193**

#### **Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse**

---

Rapport/message: **14.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3215*)  
 Préavis de la commission: **21.08.2024** (*BGC septembre 2024, p. 3231*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 5; nuls: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M<sup>me</sup> Célia Gameiro, à Ecublens*, par 86 voix.

---

> La séance est levée à 17 h 00.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—